

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc.. have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: La pagination est comme suit : [341] - 388 p. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Abonnement.

Ce Journal paraît le 1er de chaque mois, par cahier de 48 pages, double colonne. Le prix de l'abonnement est fixé comme suit

CANADA.....\$2.00
 ETATS-UNIS.....\$2.20
 EUROPE.....\$4.00
 (Payable l'avance.)

Pour ceux qui ne se conformeront point à cette règle, l'abonnement est de \$3.00, payable à la fin de l'année.

DIEU.—PATRIE.—FAMILLE.



LE

FOYER DOMESTIQUE,

JOURNAL MENSUEL.

Administration.

Tout ce qui concernera la rédaction ainsi que la correspondance se rattachant aux abonnements, envoi d'argent, annonces, impressions, &c., &c. doit être adressé à Mr. l'ADMINISTRATEUR du Foyer Domestique, à Ottawa, franc de port.

✉ Lettres d'argent onregistrées.

Littérature, Histoire, Beaux-Arts, Biographies, Voyages et Légendes.

Littérature.

L'Enfant Maudit

PAR

RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

IX.

Ruine.



MAKENSIE regagna rapidement sa chambre. L'orage éclatait dans toute sa furie. A travers les grandes verrières des fenêtres il apercevait les éclairs livides traversant de gros nuages noirs. Le vent faisait craquer les branches avec un

bruit sinistre, les roulements du tonnerre s'unissaient au mugissement du torrent se précipitant entre ses parois de pierre.

De temps à autre des cris lugubres de chiens perdus et de hiboux se répondaient à d'énormes distances. On eut dit que la nature approchait de l'heure marquée pour une convulsion terrible.

Le DIX-SEPT AOÛT, répéta Makensie,

j'avais oublié cette date; faut-il qu'un étranger me la vienne rappeler? Hélas! elle serait revenue à ma mémoire, l'ai-je jamais un jour entier éloignée de mon souvenir? Le tableau qu'elle évoque ne me suit-il pas sans fin? Dans les savanes et les pampas, dans les forêts vierges et dans les déserts, sur le bord de la mer ou les rives des grands fleuves, j'ai revu toujours et sans fin un corps sanglant étendu à terre, des bras levés pour maudire... Mon Dieu! mon Dieu! ne serez-vous jamais apaisé, ne pardonneriez-vous jamais? Depuis cette date un malheur inattendu me frappe chaque année. Quel sera-t-il demain? Je n'ai pas osé chasser le chanteur qui osait prédire une nouvelle épreuve... Le chanteur qui voit sur mes mains le sang de... Oh! c'est horrible! horrible. Et cette vie dure depuis quinze ans, et depuis quinze ans je me débats sans consolation et sans recours... Je suis injuste, mon Dieu, vous avez tenté de me consoler, de me fortifier, et je ne l'ai pas voulu. Je ne me suis pas humilié en chrétien sous les coups qui m'accablaient sans relâche.. L'abbé Laurent me l'a dit: "Seul, ô mon Dieu, vous pouviez apaiser ce cœur orageux, et calmer ce cerveau qui s'exalte jusqu'à la folie."—Je ne me suis jamais courbé sous la main qui me châtie. J'ai dû vous demander compte de mes malheurs... Et comme les orgueilleux vous font horreur, vous ne m'avez pas répondu. J'ai soulagé les pauvres, mais je ne l'ai point fait en votre nom... Le chanteur a raison, les malheureux ne me doivent pas de reconnaissance, je ne leur offre que de l'or, et mon cœur ne va pas au devant du leur... Je voudrais que cette nuit fût passée... L'o-

rage m'étouffe et m'effraie. Chaque coup de tonnerre me semble une menace... Les ténèbres m'oppressent et m'épouvantent... Il n'y a pas assez de lumières dans cette chambre, puisqu'il me semble y voir des fantômes....

Makensie tira le cordon d'une sonnette et un moment après la Colporteuse parut.

—Allumez les flambeaux, tous les flambeaux! dit Makensie d'une voix sourde.

—Vous avez raison de faire éclairer, répondit la Colporteuse, ces tentures rouges ont l'air d'avoir été trempés dans le sang, et puis ces éclairs livides... Si monsieur le permettait, je lui enverrais Gaspard? Le pauvre enfant tremble comme une feuille, et les sottises histoires du chanvreur l'ont encore effrayé plus que d'habitude.

—Oui, oui, amenez-moi Gaspard, répondit vivement Makensie. Vous avez toujours de bonnes idées, la Colporteuse, allez chercher Gaspard et ramenez-le vite.

La jeune femme sortit.

—Elle a deviné avec ce sens de l'âme qui ne trompe pas la seule chose capable de me calmer un peu... Oni, cela repose de voir des enfants... Son innocence vous sert de bouclier... Dieu ne saurait vous frapper de sa foudre tandis qu'ils nous entourent de leurs bras innocents... Viens, cher Gaspard, dit Makensie en voyant revenir la Colporteuse accompagnée de son fils, nous regarderons des images, je te dirai des histoires, tu me montreras le livre que t'a donné Guillaume... Tu me parleras de mademoiselle Thérèse? Tu l'aimes bien, n'est-ce pas?

—Comment ne l'aimerais-je pas? Elle est presque aussi excellente que vous êtes bon et généreux. Elle m'a parlé de vous beaucoup et longtemps hier... Elle semblait bien inquiète de votre santé, mademoiselle Thérèse....

—Tu es donc allé chez elle hier?

—Certainement, de la part de Colette dont elle veut bien être la demoiselle d'honneur le jour de la noce, ce qui fait qu'elle dansera demain dans le verger pour les fiançailles... Elle viendra avec son oncle! Oh! nous nous amuserons bien tous, mon grand ami! C'est si gai la musique, c'est si bon la danse en plein air! Nous sommes tous contents ici que vous laissiez célébrer la fête au château. Vous verrez comme

tout le monde s'en montrera reconnaissant: Morin, Colette, And-che, ma mère....

—Celle-là, chéris-le, tendrement mon enfant, montre-toi soumis et doux; respecte-la comme l'image même du Seigneur; jamais, vois-tu, on ne peut trop aimer celle qui nous a donné la vie et rappelle-toi que le plus grand des malheurs est de n'avoir sa mère.....

—Vous avez perdu la vôtre tout petit, mon grand ami?

—Oui, tout petit... répondit en tres-saillant le maître de Château-Tempête.

Il posa subitement à terre l'enfant qu'il venait d'asseoir sur ses genoux, et son visage s'assombrit, tandis que ses mains tremblaient d'une façon convulsive.

—Vous ai-je fâché? demanda l'enfant.

—Non, répondit Makensie avec effort, non, Gaspard. Je suis nerveux et malade; mademoiselle Thérèse te l'a dit: —Il faut prier pour moi, vois-tu.

—Je prie tous les jours, et je suis certain que Dieu m'exaucera. Je voudrais vous voir heureux.... Tenez, quand je travaille je songe à vous, toujours. Je me dis qu'un jour vous serez fier et content d'avoir fait instruire ce pauvre petit enfant de la Colporteuse.... Mon maître d'école est bien satisfait de moi, voulez-vous voir mes bons points, voulez-vous que je vous récite la leçon que je viens d'apprendre? •

—Récite, dit Makensie en rapprochant de nouveau l'enfant de sa poitrine, comme s'il espérait que les battements de ce cœur innocent calmeraient l'oppression qui le faisait cruellement souffrir.

—C'est ma leçon d'Histoire sainte.

—Je t'écoute....

—Cain tua son frère Abel, parce que...

Makensie jeta presque l'enfant à terre, et le secouant par les deux poignets:

—Misérable! serpent! qui t'a conseillé d'apprendre cette page? Qui t'a surtout recommandé de me la dire? Le chanvreur ou ta mère? Va-t-en! va-t-en! sors! ou je t'écrase...

En ce moment la Colporteuse qui venait de ranger dans la chambre de Makensie rentra dans son cabinet de travail. Elle vit Gaspard en pleurs et le maître menaçant. Sans rien comprendre à ce qui venait de se passer,

elle prit Gaspard dans ses bras et jeta un douloureux regard sur Makensie.

Quand celle-ci eut disparu, le maître de Château-Tempête bondit jusqu'à la porte et en ferma les verrous avec violence.

Alors prenant en main un candélabre, il se plaça devant une glace, et écartant de son front sa longue chevelure blanchissante :

— Cela se voit donc ? répéta-il avec épouvante, cela se voit donc ?

Il demeura un moment debout, l'œil fixé sur la glace réfléchissant son pâle visage, et paraissant chercher sur sa figure le signe de malheur qui dévorait sa vie.

— L'enfant ! murmura-t-il, jusqu'à l'enfant.... L'avoir comblé de bienfaits, avoir fait taire mes antipathies.... En être venu à le chérir et à me réjouir de le sentir près de moi.... Et aujourd'hui en recevoir une blessure.... Le Chanvreur lui aura inspiré cette méchanceté.... Mais non, ce voyant de village, cet astrologue des bois ne connaît pas l'Écriture sainte, et ne lit que dans les étoiles.... C'est le hasard ! C'est cette date fatale qui, de toutes les façons, s'impose à mon souvenir depuis quinze années.... Du jour où tomba sur mon front une parole terrible, Dieu la ratifia avec une sévérité vengeresse.... et cependant Dieu sait que je n'ai point volontairement.... Cela est vraiment épouvantable d'attendre le malheur à jour fixe, et de se demander par cette nuit d'orage quel messager de douleur va venir frapper à la porte.... Ah ! que plutôt la foudre écrase cette maison et m'ensevelisse sous ses débris.... Mon Seigneur ! grâce et pitié ! Broyez davantage encore un cœur que vous exigez et que je n'ai pas la force de vous rendre ! J'accepte le prix que vous mettez à votre lumière, dut-elle me brûler les yeux...

Makensie tomba sur un fauteuil et demeura absorbé dans des pensées si désolantes que bientôt au bruit de la foudre et du vent se mêla celui de ses sanglots.

Pendant ce temps un cavalier hâtant de la cravache et de la voix la marche d'une monture surmenée suivait la route conduisant à Château-Tempête.

Il paraissait dévoré par la hâte d'arriver, et quand son cheval entra comme un ouragan dans la cour du manoir, le

cavalier sauta à terre, et tira la sonnette d'alarme.

— Allons, dit Colette, encore un voyageur égaré !

Morin courut ouvrir et poussa un cri de surprise :

— Vous, monsieur Salmon, vous ici par un temps pareil, quand vous pouvez choisir vos heures.

— Ton maître est-il ici, mon garçon ?

— Il vient de rentrer.

— Cours m'annoncer.

— Dame, monsieur, répondit Morin, si c'était un effet de votre bonté, j'aimerais autant vous voir vous annoncer vous-même.... L'orage est partout aujourd'hui, à tel point que Gaspard vient d'être chassé de la chambre de monsieur. La Colporteuse le console comme elle peut ; vous savez que la pauvre créature a deux tendresses au monde : son fils et son maître... Or, il faut que ce dernier souffre bien pour avoir maltraité le pauvre petit.

— Cela suffit, Morin, éclaire-moi, j'entrerai seul.

— Pardon, monsieur, voulez-vous me permettre de vous adresser une question ?

— Volontiers, Morin.

— M'est avis que la nouvelle dont vous êtes chargé est mauvaise.

— Qui te le fait croire ?

— Dame, voyez-vous, monsieur, il y en a qui disent dans le pays que le Chanvreur est un voyant, et Germain a tant pronostiqué que monsieur allait apprendre des choses sinistres....

— Tu aimes ton maître, Morin ?

— Monsieur je me fiance demain, et M. Makensie donne quatre mille francs de dot à Colette.

— Eh bien ! mon ami, les nouvelles de ce soir sont telles que sans nulle doute tu quitteras prochainement Château-Tempête....

— Ce n'est pas possible, monsieur.

— David Makensie t'apprendra le reste.

Maitre Salmon gravit lentement l'escalier.

Quand il fut arrivé devant la porte de David, il frappa si doucement que celui-ci n'entendit pas. Un troisième coup seulement accentué avec une sorte d'impatience, Makensie sortit de sa stupeur.

— Laissez-moi, dit-il à tout hasard, laissez-moi, je veux être seul.

—Ouvrez, dit la voix impérieuse de Joseph Salmon, j'ai besoin de vous parler à l'heure même, mon ami.

Makensie reconnut la voix de celui qui l'appelait, et quittant sa place il alla tirer le verrou.

—L'orage me fait mal, dit-il, et vous me voyez nerveux comme un enfant. Quel hasard vous amène de ce côté ? Vous ne venez pas exprès de la ville à Château-Tempête.

—Si, répondit le notaire, et vous devez comprendre qu'il faut que le cas soit bien pressant pour que j'arrive à l'improviste, et au milieu d'un pareil orage... Je suis votre ami, Makensie, vous le savez, j'espère, votre ami, presque un parent... Vous différez une demande en mariage à laquelle votre âge vous semble un obstacle... Rassurez-vous, j'ai sondé le cœur de ma nièce, l'affection sérieuse qu'elle vous porte ne s'arrête point à une différence de quelques années... Vous pouvez être franc avec moi, comme vous êtes sincère avec elle....

—Oui, vous êtes mon ami, un véritable ami, je le sais.

—Me demandez-vous Thérèse en mariage ? Je suis son tuteur et son unique parent, elle ne dépend que d'elle et que de moi....

Une impression de joie rapide traversa le visage de Makensie.

—Ce mariage aujourd'hui... fit-il, à cette date, oh ! ce serait plus qu'une joie humaine, ce serait une bénédiction de Dieu....

Il s'arrêta brusquement, puis fixant un regard inquiet sur le notaire :

—Salmon, je vous attendais demain avec Mlle. Thérèse pour la fête des fiançailles de Colette et de Morin... Il vous était facile au milieu des braves gens qui s'y trouveront, de me parler d'union et d'espérance.... Pourquoi donc accourir au milieu d'une nuit d'orage, pour me demander si je serais heureux d'avoir pour femme Mlle. Thérèse ?

—Vous ne m'avez point répondu, dit le notaire.

—Expliquez-vous d'abord, fit Makensie dont la crainte secrète redoublait.

—Soit, répliqua Salmon ; au surplus vous êtes un homme doué de courage et de vertu.... Rappelez-vous seulement, quand vous connaîtrez la vérité que Thérèse savait de quelle nouvelle j'étais porteur, et que je vous transmet-

tais à la fois ce qu'elle pense et ce que je désire.

—Bien ! bien ! fit Makensie, j'attends ; j'attends avec une sorte de calme, et cependant je sens que ce que vous allez me dire est effroyable, car nous sommes au DIX-SEPT AOUT.

—A combien s'élève votre fortune, Makensie ?

—En dehors de Château-Tempête il me reste deux millions. Je croyais vous l'avoir dit.

—Ils sont placés sur ?...

—Sur la maison Tobson, à Londres.

—C'est bien ce que je redoutais ! fit le notaire.

—Et le banquier Tobson.... demanda Makensie qui devint livide.....

—Vient de partir pour l'Amérique en laissant un déficit qui ruine ses déposants.

—Etes-vous sûr de cela ?

—Il y a huit jours, je devais recevoir des fonds pour le règlement d'une somme de cinquante mille francs que vous devez payer demain. Inquiet d'être sans nouvelles à l'approche d'un règlement, j'écrivis à Paris à M. Granger pour lui demander la cause d'un retard qui pouvait vous mettre dans l'embarras. Il me répondit qu'aucun envoi ne lui avait été fait d'Angleterre. Il était inutile de vous tourmenter si vite au sujet d'un retard qui pouvait n'avoir aucun résultat fâcheux, je me contentais de prier M. Granger de me tenir au courant, et de m'avertir par un télégramme dès qu'il aurait les fonds. J'ai reçu ce soir un télégramme de Granger, et j'accours... Il ne peut plus y avoir de doute sur la faillite et la fuite de Tobson....

—Ruiné ! fit Makensie, je suis ruiné ! et non pas seulement ruiné, mais déshonoré. Demain, quand on me présentera cette traite de cinquante mille francs, je serai obligé de la renvoyer impayée. Si ma signature est protestée dans ce pays, je suis perdu....

—La valeur de Château-Tempête ne dépasse-t-elle pas de beaucoup votre créance ?

—Je ne m'abuse pas mon ami, répondit Makensie, il y aura plus de gens disposés à se réjouir de mon malheur que d'être disposés à me plaindre. J'ai répandu l'or à pleines mains dans ce pays sauvage et déshérité ; j'ai sauvé la vie de bien des hommes et gardé de la misère bien des familles, et cepen-

dant Salmon, le maître de Château-Tempête n'est pas aimé. Je ne vous parle point des châtelains du voisinage qui se sont étonnés d'abord, puis froissés de ma réserve. Que n'a-t-on pas dit au moment où j'achetais ces terres incultes ? On commença par insinuer que je serais dans l'impossibilité de solder les dépenses excessives que je faisais ; lorsqu'on vit que tout se réglait au comptant, il fallut trouver autre chose, et le bruit se répandit que j'étais un aventurier enrichi dans un placier de la Californie. Les calomnies se sont enchaînées l'une sur l'autre sans repos et sans trêve. Vous êtes trop franc pour me démentir. Ce soir, ce soir même, je suis rentré inopinément dans la cuisine des domestiques, savez-vous ce que prédisait le chanteur, ce centenaire dont la crédulité fait une sorte de voyant, il annonçait la ruine de ma maison, et le désespoir de mon âme, il appelait avec la foudre le malheur sur ma tête, et vous le voyez, le malheur est tombé. Allez, moi aussi, je deviens faible et crédule, cet homme, a vu ma ruine, il a vu le sang répandu.... il a deviné ce qu'a d'horrible pour moi la date de demain.

— Makensie ! Makensie ! dit M. Salmon, calmez-vous, je vous en supplie. Les soucis d'argent sont les moindres de tous. Vous sortirez de ceux-là, mon ami, je l'espère, j'en suis certain. Il suffira d'un mot de vous pour terminer même ce soir ce qui vous tourmente d'une façon exagérée. Vous avez à payer une traite de cinquante mille francs, soit ! la dot de Thérèse est de quatre cent mille livres déposées en mon étude, et dès ce moment je remets cette dot à son futur mari.

Makensie repoussa d'un geste le portefeuille que le notaire venait de poser sur la table.

— Non, répondit-il, non, le rêve auquel je m'étais complu devient désormais impossible. J'étais fou de croire qu'il pourrait y avoir pour moi du repos et du bonheur en ce monde. La Providence me désabuse par un coup inattendu, je m'humilie sous ce nouveau châtiment. Je pouvais demander la main de votre nièce quand je possédais ce domaine et deux millions ; je rougirais de lui devoir la somme dont j'ai besoin pour l'acquittement d'une dette. Exagération d'orgueil, peut-être ! Mais croyez-le, c'était bien assez

d'apporter à cette jeune, belle et dévouée créature une tristesse dont seule elle eut pu me guérir sans jeter sa fortune dans le gouffre de mes imprudences.

— Mais vous êtes riche encore Makensie !

— Non, je suis pauvre désormais, répondit le maître de Château-Tempête, et très-pauvre.... J'ai contracté envers ce pays des obligations morales qui me seront aussi sacrées que ma signature. Je mourrais plutôt que de détruire l'œuvre accomplie. Le mot " ruine " m'a frappé comme un coup de masse, je commence à me remettre de cet étourdissement. Vous êtes versé dans les affaires, je les connais également. Calculons donc ce qui peut advenir de moi, et du domaine que j'ai réparé et enrichi. Cette terre payée cent mille francs il y a dix années, en vaut cinq cents aujourd'hui ; ce qui équivaut à quinze mille francs de revenu. L'église et l'école me coûtent cinq mille francs par an. Je dois cinquante mille francs, et il reste à mettre au courant les gages des serviteurs et le salaire des journaliers. Je n'ôterai point à l'école son maître, à l'église que je fis bâtir son curé. J'ai promis à cette population le pain de l'âme et le pain de l'esprit, il l'aura. Seul je disparaîtrai du coin de terre où je pensais mourir.

— Vous quitteriez Château-Tempête ?

— Pourquoi non ?

— Parce que vous y tenez ?

— Mon ami, répondit Makensie, j'ai quitté un sol qui m'avait vu grandir, une maison qui avait abrité mon berceau. Pendant plusieurs années j'ai erré sans repos dans ce vaste monde. Je me croyais en paix dans ce pays de roches et de neiges, l'édifice s'écroule et je m'enfuis, voilà tout....

— On lutte contre le danger, contre le malheur.

— On cesse de lutter contre un péril dont la cause est éternelle, contre une destinée qui ne peut manquer d'être terrible. Vous vendrez Château-Tempête, maître Salmon, vous garderez sur le prix de cette terre la somme dont le revenu est indispensable pour l'entretien de la cure, de l'école et de quelques vieillards, puis....

— Et vous ne vous demandez pas, Makensie, vous dont la dernière pensée est d'éterniser vos bienfaits, si vous ne

froissez pas le cœur d'un ami, si vous ne faites pas saigner une âme confiante et sincère ?

—J'ai eu tort d'espérer et de me dire que le bonheur pouvait reflleurir pour moi... Dites à mademoiselle Thérèse....

—Je ne lui raconterai rien ! fit Salmon avec douleur mêlée de brusquerie. Demain on célèbre ici les fiançailles de Morin et de Colette, ma nièce a promis d'y venir, vous lui apprendrez vous-même qu'elle s'est trompée, et que jamais vous n'avez songé à en faire la compagne de votre vie.

—Quel supplice ! quel supplice ! s'écria Makensie.

Il resta un moment absorbé dans ses pensées, puis il reprit :

—L'orage se calme, dites-moi adieu, j'ai besoin d'être seul, tout seul !

—Soit ! Je reviendrai demain.

—A demain donc.

—Avec Thérèse, et nous chercherons ensemble le moyen de sortir de cette situation dangereuse mais non désespérée.

—J'ai trouvé ce moyen, Salmon ; je réclame de votre amitié la solitude dont j'ai besoin.

Le notaire pressa la main de Makensie.

—On ne présentera pas la traite avant dix heures, dit-il, d'ici là vous aurez trouvé la somme qu'il vous faut.

—A demain, répéta Makensie.

Le notaire descendit lentement l'escalier.

Quand Makensie se trouva seul, le désespoir qu'il s'était efforcé de contenir éclata brusquement.

Cet homme si fort en apparence poussa des sanglots et des cris d'angoisse. Certes il avait subi bien des atteintes cruelles, et soutenu des luttes terribles, mais alors il se trouvait dans le champ-clos de la vie, tandis que cette fois l'épreuve le surprenait en pleine sécurité, en pleine espérance.

Lui seul savait de quelle muette tendresse il entourait le souvenir de cette Thérèse dont il refusait maintenant la main. Depuis quelque temps surtout elle lui apparaissait comme un ange rédempteur chargé de le réconcilier avec le ciel, avec la vie. Lentement il s'était accoutumé à la voir dans la maison du notaire, silencieuse et serene, douée de ce charme particulier des êtres placides qui reposent de leurs troubles les âmes fatiguées. Il s'était

dit qu'elle deviendrait la reine de Château-Tempête. Et maintenant que la ruine fondait sur lui, ce bonheur devenait impossible.

—Eh ! tant mieux ! fit-il, je sais maintenant ce que devait m'apporter cette date du 17 AOUT. J'accepte ce châtement survenu. Je partirai d'ici, je partirai demain, à moins d'un miracle.... Je regretterai Gaspard, cet enfant dont j'aurais presque fait mon fils, et dont les traits me rappelaient vaguement ceux de.... J'assurerai le pain de la Colporteuse, et de son enfant.... Mes autres pauvres, je les lèguerai à Thérèse.... Elle ne refusera pas de continuer une œuvre à laquelle elle se fut généreusement associée, la chère et noble fille ! Avec quelle apparente froideur je refuse ce que je l'aurais suppliée de m'accorder il y a quelques jours.... Ce n'est pas moi qui repousse la coupe dans laquelle pouvait tenir un peu de bonheur, c'est cette coupe qui se brise entre mes dents....

Makensie tira d'un meuble de volumineuses liasses de papiers. Il les compulsait, les mit en ordre, puis il écrivit des lettres brèves adressées à quelques hommes d'affaires, et s'occupa ensuite à rédiger une sorte de testament.

Il exposait en termes nets et formels, que, se trouvant par suite de la fuite de son banquier Tobson réduit à l'impossibilité de faire face à une échéance prochaine, et dans tous les cas de continuer le bien sur lequel les pauvres avaient le droit de compter, il était résolu à quitter le pays, et à laisser Château-Tempête comme double garantie de sa dette et de ses bienfaits. Il n'entendait révéler à personne le lieu de sa retraite, et il exigeait qu'on le considérât comme mort. Le curé du village des Aigles resterait chargé, de concert avec M. Salmon, de veiller à l'exécution de ses volontés suprêmes.

Makensie plaça ce papier dans une enveloppe, le cacheta soigneusement, et se jeta sur son lit.

Il pouvait être deux heures du matin.

RAOUL DE NAVERY.

(A continuer.)

LE LOUP-BLANC

PAR

PAUL FEVAL

(Suite.)

XXVI.

Un accès de haut-mal.



A voix de Pelo Rouan avait été rauque et rudement accentuée, pendant qu'il racontait la terrible chasse de Jean Blanc dans la forêt. Sa respiration soulevait péniblement sa poitrine, et ses yeux rouges brillaient d'un effrayant éclat.

Quand il vint à parler de Treml, sa voix se fit grave, et il perdit la sauvage emphase qui avait mis jusqu'alors tant d'émotion dans son récit.

—Si c'est dans l'intérêt du petit monsieur que Jean épargna Hervé de Vaunoy, on ne peut le blâmer, dit Jude; mais du diable si je comprends comment ce triple traître pourra jamais venir en aide à la race de Treml!

—Quand il aura sous la gorge un pistolet armé tenu par une main ferme, mon homme, et qu'il saura bien que ses suppôts ordinaires sont trop loin pour lui porter secours, Hervé de Vaunoy parlera.

Jude se gratta le front d'un air pensif.

—Il y a du vrai là-dedans, dit-il; mais Vaunoy lui-même en sait-il plus que nous?

—Et être; en tout cas l'heure approche où quelqu'un l'interrogera là-dessus. Jean Blanc fit comme je t'ai dit: il épargna l'assassin de son père; mais ce bon sentiment qui mettait la gratitude avant la vengeance, devait-

être passager: les cendres de la loge étaient trop chaudes encore pour que la vengeance ne reprit bientôt le dessus. Jean Blanc se repentit d'avoir oublié son père pour le fils d'un étranger....

—D'un étranger! répéta Jude scandalisé, le fils de son maître, voulez-vous dire.

—Jean Blanc n'eut jamais de maître, mon homme, répondit Pelo Rouan avec hauteur; même au temps où il était fou. Il se repentit donc et voulut recommencer la chasse, mais Vaunoy avait dépassé la lisière de la forêt et galopait maintenant dans la grande avenue du château. Il était trop tard.

—Je ne saurais dire, en vérité, murmura Jude, si c'est tant mieux ou tant pis.

—Il sera toujours temps de reprendre cette besogne. Le difficile n'est pas d'avoir un homme au bout de son fusil dans la forêt, et Dieu sait que Jean Blanc, depuis cette époque, aurait pu bien souvent envoyer la mort à Hervé de Vaunoy, au milieu de ses serviteurs. Le difficile est de l'avoir vivant, seul, sans défense, et de lui dire: "Parle ou meurs!" Jean Blanc y tâchera.

—Et je l'y aiderai! dit Jude avec énergie.

Pelo Rouan prit sa main et la secoua brusquement.

—Et le service du capitaine Didier? demanda-t-il.

—Après le service de Treml: c'est convenu entre le capitaine et moi.

—Prends garde! dit Pelo Rouan avec sévérité, prends garde de confier à un Français le secret d'un Breton!

—Il est bon, il est noble; je réponds de lui.

—Il est noble et bon à la façon des gens de France, repartit amèrement le charbonnier. Mais, encore une fois, la guerre qui existe entre cet homme et moi ne te regarde pas. Je continue:

"Quand Jean Blanc revint à la Fosse-aux-Loups, il oublia Treml et tout le reste pour s'abîmer dans sa douleur. Pendant deux jours, il coupa du cercle sans relâche, et le vieux Mathieu eut une tombe chrétienne.

"Ce devoir accompli, Jean Blanc ne voulut point retourner à la loge, dont les ruines lui rappelaient de si navrants souvenirs. Il traversa toute la forêt et

alla se cacher sur la lisière opposée, de l'autre côté de Saint-Aubin-du-Cormier.

"Il allait seul par les futaies, toujours triste, et plus que jamais frappé par la main de Dieu, car sa folie, en se retirant, avait laissé des traces cruelles. Jean Blanc était atteint de cet horrible mal qui effraie la foule et repousse jusqu'à la pitié ; il était épileptique.

"Ce fut au milieu de cette souffrance morne et sans espoir que vint le chercher le bonheur, un bonheur si grand qu'on en peut espérer de plus complet qu'au ciel même, mais un bonheur bien court, hélas ! après lequel il retomba dans sa nuit profonde, plus désespéré que jamais.

"Il se trouva une femme, plus dévouée que les autres femmes, qui se prit de pitié pour ce malheureux rebut de l'humanité.

"C'était une jeune fille, bonne, douce et bien aimée. Elle avait nom Sainte et méritait son nom.

"Elle ne s'enfuit point la première fois que Jean Blanc lui parla ; elle lui permit de s'asseoir au feu de sa loge. et, quand Jean Blanc eut soif, elle lui donna le lait de sa chèvre.... Cela t'étonne ? ami Jude, dit brusquement Pelo Rouan ; et pourtant elle fit plus que cela, Jean Blanc est un homme sous le masque hideux que le sort lui a infligé

—Eh bien ! dit Jude d'un ton légèrement goguenard. Il y eut des noces ?

"—Oui, elle consentit à l'épouser. Un an après, Marie vint au monde ; Marie, qui est le gracieux portrait de sa mère et que les gens de la forêt nomment Fleur-des-Genêts, parce que cette fleur est la plus jolie qui croisse dans nos sauvages campagnes. Marie est la fille de Jean Blanc et de Sainte."

—C'était une brave fille que cette Sainte, murmura Jude, que l'histoire amusait désormais médiocrement.

"—C'était une angélique et miséricordieuse enfant, reprit Pelo Rouan. Les deux années que Jean Blanc passa près d'elle furent comme un rêve ; il oubliait les blessures de son cœur, il n'avait ni désir, ni crainte, ni espoir : elle était tout dévouement et lui vivait pour elle..."

Pelo Rouan s'arrêta et passa lentement sa main sur son front.

"—Cela dura deux ans, reprit-il après un silence et d'une voix trem-

blante ; au bout de deux ans Jean Blanc revit des soldats de France et des gens de l'impôt. Vaunoy avait découvert sa retraite : sa pauvre cabane fut de nouveau envahie ! Une première fois il les chassa ; ils revinrent en son absence, et un lâche ! un soldat du roi ! insulta et frappa Sainte, qui n'avait pour défense que le berceau de sa fille endormie.

"Je ne te conterai pas ce qui suivit ; je ne le pourrais pas, mon homme, car mon sang bouillonne, et, au moment où je te parle, il me faut mes deux mains pour contenir les battements de mon cœur.

"Sainte succomba aux nombreuses blessures faites par l'arme meurtrière de l'assassin ; elle mourut en priant Dieu pour Jean et pour sa fille..."

Pelo Rouan s'interrompit encore. Sa voix défaillait.

—Sur ma foi, grommela Jude, il est de fait que le bon garçon ne doit pas aimer beaucoup les gens de France.

—Il les hait ! s'écria Pelo avec explosion, et moi tout ce qu'il hait, je le déteste ! Ah ! l'un d'eux rôde autour de cette cabane. Mais, sur mon Dieu, ami Jude, il y a un vieux mousquet qui veille sur Fleur-des-Genêts : une bonne arme, portant loin et juste. Puisque tu sers le capitaine Didier, conseille-lui de ne plus s'égarer dans les sentiers que fréquente Marie, la fille de Sainte et de Jean Blanc.

—J'ignore les secrets du capitaine, répondit Jude avec froideur ; je sais seulement qu'il est généreux et loyal. Si quelqu'un l'attaque traitreusement ou en face, sauf le service de Tremblay, mon aide ne fera point défaut au capitaine.

—A ta volonté, mon homme. Je continue : Après la mort de sa femme, Jean Blanc chargea sa fille sur ses épaules et traversa de nouveau la forêt. Il avait le désespoir dans le cœur, et sa tête roulait cette fois des projets de vengeance. La vue du lieu où avait été assassiné son père raviva d'anciens souvenirs. Le passé et le présent se mêlèrent : une haine immense, implacable, fermenta dans son âme.

"Il se trouva que, vers cette époque, les pauvres gens de la forêt, traqués à la fois par l'intendant royal et les seigneurs des terres, qui, à l'instigation de Vaunoy, avaient fait dessein de les chasser de leurs domaines, relevèrent

la tête et tentèrent d'opposer la force à la force. Ils continuèrent d'habiter le jour leurs loges ; mais la nuit, ils se rassemblèrent dans les grands souterrains de la Fosse-aux-Loups, dont au moment du besoin, un homme leur enseigna le secret.

« Cet homme était Jean Blanc, qui avait découvert autrefois la bouche de la caverne, à quinze pas de son ancienne loge, derrière les deux moulins à vent ruinés.

« Un jour, au temps où Jean Blanc était faible, il avait dit : « Le mouton se fait loup pour défendre ou venger ceux qu'il aime. » Jean Blanc avait vu mourir tous ceux qu'il aimait : il ne pouvait plus protéger ; ce fut pour se venger que le mouton se fit loup. »

— On m'avait dit quelque chose comme cela, interrompit Jude.

— Ce fut vers le même temps, reprit le charbonnier, que je vins m'établir dans cette loge. Pour des motifs que tu n'as pas besoin de connaître, je pris avec moi la fille de Jean Blanc et je l'élevai. Dans son enfance, avec les beaux traits de sa mère, elle avait les blancs cheveux du pauvre albinos, mais l'âge a mis un reflet d'or aux boucles brillantes qui encadrent le front gracieux de la fleur de la forêt : elle n'a plus rien de son père ; elle est belle.

« Que te dirais-je encore ? tu es dans le pays depuis hier, tu as dû entendre parler des Loups. C'est le premier mot qui frappe l'oreille du voyageur à son arrivée dans la forêt ; c'est le dernier qu'il entend à son départ.

« Les cupides hobereaux, qui pour gagner quelques cordes de bois ont voulu arracher le pain à cinq cents familles, tremblent maintenant derrière les murailles lézardées de leurs gentilhommières. Non-seulement les gens du roi ne se risquent plus guère dans la forêt, mais cet épais gourmand qui tient maintenant la ferme de Pimpôt, Béchameil, regarda à deux fois avant d'envoyer à Paris le produit de ses recettes : la forêt est entre Rennes et Paris. Les loups sont dans la forêt. »

— C'est fort bien, dit Jude, les Loups sont de redoutables camarades, mais ne pourrions-nous pas parler un peu de Tremblant, et revenir à ce fameux moyen ?

— Ami, interrompit Pelo Rouan, les Loups et Tremblant ont plus de rapports entre eux que tu ne penses. Monsieur

Nicholas, dont Dieu ait l'âme, fut le dernier gentilhomme breton : les Loups sont les derniers bretons. Quant à mon moyen, si honnête, si bon et si brave serviteur que tu puisses être, on n'a pas attendu ton retour pour le tenter. Jean Blanc a autant et plus de hâte que toi d'en finir avec Vaunoy, car Mathieu et Sainte ne sont pas encore vengés. Or, le jour où Vaunoy aura dit son dernier mot sur Tremblant, Jean Blanc chargera son vieux mousquet et recommencera la chasse, interrompue il y a dix-huit ans, sur la lisière de la forêt ; mais jusqu'ici ce misérable meurtrier a toujours échappé. Dernièrement le manoir de Boëxis fut attaqué dans le seul but de s'emparer de sa personne : il l'avait quitté cette nuit même, et les assaillants ne trouvèrent que les débris, tièdes encore, de son repas du soir.

— Vaunoy est un madré gibier, dit Jude en secouant la tête.

— Jean Blanc est un chasseur patient, répondit Pelo Rouan, et sa meute se compose de deux mille loups.

— Est-ce ainsi ? s'écria Jude dont la lente intelligence fut enfin frappée ; Jean serait-il ce mystérieux et terrible Loup blanc ?

— Mon compagnon, répliqua le charbonnier avec une légère ironie, Jean est Loup et il est blanc ; mais je ne sais si c'est de lui que parlent aux veillées des manoirs voisins, les vieilles femmes de charge et les valets peureux. Jean Blanc peut beaucoup : mais il est toujours le malheureux sur qui pèse incessamment la main de Dieu. Les accès de son terrible mal deviennent de jour en jour plus fréquents... Et certes, ajouta Pelo Rouan dont la voix s'étrangla tout à coup, il n'eût pas pu faire le récit que tu viens d'entendre sans porter la peine de sa témérité : Jean n'affronte jamais en vain ses souvenirs.

Après avoir prononcé péniblement ces derniers mots, Pelo Rouan garda le silence, et Jude le vit s'agiter convulsivement sur son banc.

— Qu'avez-vous ? demanda-t-il.

— Va-t-en ! dit avec effort le Charbonnier, tu sais tout ce que je pouvais t'apprendre.

— Mais que dois-je faire ? Ne puis-je aider Jean Blanc ?

— Va-t-en ! répéta impérieusement Pelo ; au nom de Dieu ; va-t-en ! Quand

l'heure sera venue, Jean Blanc saura le trouver.

Jude étonné se leva et se dirigea vers la porte de la loge. Avant qu'il eût passé le seuil, Pelo glissa du banc et se roula sur le sol où il se débattit en poussant des gémissements étouffés.

Jude se retourna, mais le jour baissait. La loge était de plus en plus sombre; il aperçut seulement une masse noir qui se mouvait désordonnément dans les ténèbres.

—Qu'avez-vous mon compagnon? demanda-t-il encore en adoucissant sa rude voix.

Un cri d'angoisse lui répondit; puis la voix de Pelo Rouan s'éleva, brisée, méconnaissable, et dit pour la troisième fois :

—Va-t-en!

Jude obéit, et comme il n'avait point coutume de s'occuper longtemps des choses qu'il ne comprenait pas, à peine monté à cheval, il oublia Pelo pour songer uniquement à Jean Blanc, aux Loups et au moyen de prendre au piège Hervé de Vaunoy vivant.

En songeant ainsi il éperonna son cheval, et prit la route de Rennes où son nouveau maître lui avait donné rendez-vous.

On entendait encore le bruit des pas de son cheval sous le couvert, que déjà la porte de la loge se refermait.

Fleur-des-Genêts était rentrée; elle alluma une lampe. Pelo Rouan gisait à terre en proie à une furieuse attaque d'épilepsie.

La jeune fille était sans doute familière avec ces effrayants accès, car elle s'empressa aussitôt autour de son père, et le soigna sans qu'il se mêlât aucun étonnement à sa douleur.

A la lueur de la lampe, la loge semblait moins misérable et plus habitable. On apercevait dans un coin une petite porte qui donnait issue dans la retraite de Marie. Au-dessus du manteau de la cheminée pendaient une paire de pistolets et un lourd mousquet de forme ancienne. Vis-à-vis et auprès de la porte se trouvait une de ces horloges à poids, comme on en voit encore dans presque toutes les fermes bretonnes.

Au moment où la crise du charbonnier sévissait de toute sa force, on frappa d'une façon particulière à la porte extérieure, et Fleur-des-Genêts ouvrit sans hésiter. L'homme qui entra portait le costume des paysans de la forêt,

et avait sur son visage le masque fauve dont il a été déjà plus d'une fois question dans ces pages. Il passa vivement le seuil.

—Où est le maître? Git-il d'une voix brève.

Fleur-des-Genêts lui montra Pelo Rouan, qui, l'écume à la bouche, se tordait convulsivement sur la terre battue de la loge.

Le nouveau venu laissa échapper un juron de colère, et s'assit en murmurant sur un banc. L'accès dura longtemps. De minute en minute, le nouveau venu, qui était un Loup, regardait l'horloge avec impatience. Lorsque l'aiguille eut fait le tour du cadran, il se leva et frappa violemment du pied.

—Voilà une malencontreuse histoire, ma fille! dit-il. Tu diras à ton père que Yaumi est venu et qu'il l'a attendu tant qu'il a pu. Pelo Rouan regrettera toute sa vie de n'avoir pas pu profiter de l'heure qui vient de s'écouler.

Comme le Loup finissait de parler, Pelo poussa un long soupir et détendit ses membres crispés.

—Il revient à lui! s'écria Marie qui approcha du malade une fiole dont il but avidement le contenu.

Après avoir bu il passa la main sur son front baigné de sueur, et se leva à l'aide des bras de la jeune fille. En apercevant le Loup, il tressaillit.

—Laisse-nous, dit-il à Marie.

Celle-ci obéit, mais lentement. Elle quittait à regret son père en un moment pareil. Avant qu'elle eût franchi la porte de sa retraite, Pelo Rouan et le Loup avaient entamé leur entretien.

—Qu'y a-t-il? demanda le charbonnier.

Yaumi jeta un regard de défiance vers Marie et prononça quelques mots à voix basse.

—Dis-tu vrai! s'écria Pelo qui se dressa de toute sa hauteur; le ciel a-t-il enfin condamné cet homme!

En même temps, il fit mine de s'élaner vers la porte. Yaumi le retint.

—Je me doutais bien, maître, dit-il, que ce serait pour vous un grand crève-cœur. Le ciel l'avait condamné peut-être; vous l'avez absous. L'heure d'agir est passée!

—Ne peut-on courir?

Yaumi étendit la main vers l'horloge à poids.

—On m'avait donné deux heures, ajouta-t-il, pour vous trouver et rapporter vos ordres. J'ai dépensé la première heure à faire la route, j'ai perdu l'autre à vous attendre : il est trop tard.

Pelo Rouan serra les poings avec violence et s'assit sur le banc.

—Qu'a-t-on fait là-bas ? demanda-t-il.

Yaumi prononçait les premiers mots de sa réponse, toujours à voix basse, au moment où Marie tirait à elle la porte de sa retraite. Par hasard, un de ces mots arriva jusqu'à elle. La jeune fille changea de couleur, laissa la porte entre-baillée, et mit son oreille à l'ouverture.

Le mot qu'elle avait entendu était le nom de Didier.

XXVII

La première béchamelle.

Ce jour-là, Antinoüs Béchameil, marquis de Nointel, avait résolu de frapper un coup décisif sur le cœur de sa "belle inhumaine ;" c'était ainsi qu'il appelait mademoiselle de Vauvoy.

Il ne dormit guère que deux heures après son déjeuner, et gagna ensuite en toute hâte les cuisines du château de la Tremlays, où il demanda le chef à grands cris.

Il n'est personne qui désire se montrer avec tous ses avantages aux yeux de la dame de ses pensées. Béchameil que le hasard avait fait intendant royal de l'impôt, mais qui était né marmiton de génie, s'était mis en tête de subjuguier mademoiselle de Vauvoy définitivement et d'un seul coup, à l'aide d'un blanc-manger du plus parfait mérite. blanc-manger exquis, original, nouveau, dont Alix goûterait la première, et qui garderait le nom de cette belle personne, en l'immortalisant dans les siècles futurs.

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

Il ne faut pas croire que M. le marquis de Nointel fut descendu aux cuisines de La Tremlays avec un projet vague et mal arrêté. Son blanc-manger était dans sa tête, complet et tout d'un bloc. Il n'y manquait ni un scrupule de muscade, ni une pointe de girofle, ni un atome de cannelle.

Aussi, disons-le tout de suite, le plat de l'intendant royal devait compter parmi les rares chefs-d'œuvres qui vivent à travers les âges. Ce devait être un blanc-manger illustre, un blanc-manger que les restaurateurs des cinq parties du monde inscriront avec fierté sur leurs cartes tant que l'homme, roi de la création, saura distinguer un suprême de turbot d'une omelette au lard !

Le cuisinier de La Tremlays mit à la disposition de son noble confrère ses épices et ses fournaux. Béchameil se recueillit dix minutes ; puis, avec la précision nécessaire à toutes les grandes entreprises, il se mit résolument à l'œuvre.

La vieille Goton Rehou, femme de charge du château, qui fumait sa pipe dans un coin de la cheminée, pendant que l'intendant royal opérait, répéta souvent depuis qu'elle n'avait, de sa vie, vu un mitron si ardent à la besogne.

L'intendant royal n'avait garde de faire attention à la vieille. Il avait rétroussé les manches de son habit à la française, rentré la dentelle de son jabot et rejeté sa perruque en arrière. Son rouge visage atteignait les nuances les plus vives de la pourpre. Ses yeux étaient inspirés. Ses mains blanches et chargées de diamants agitaient la queue de la casserole avec une grâce indescriptible. Tout observateur impartial eût déclaré qu'il était là vraiment à sa place.

—Divine Alix ! murmurait-il plus tendrement à mesure que la fumée s'élevait, plus savoureuse ; vous qui possédez toutes perfections, vous devez être douée du plus délicat de tous les goûts. Si vous résistez à ce poison, je n'aurai plus...une idée de gingembre ne peut que faire du bien... je n'aurai plus qu'à mourir !

Béchameil mit une pincée de gingembre et ouvrit convulsivement ses narines pour saisir l'effet.

—Délicieux ! céleste ! dit-il ; Alix, vous ne refuserez plus la main capable de combiner ces saveurs, il faudrait être une sauvage pour résister à un pareil arôme !

—C'est vrai que ça sent bon ! grommela Goton dans son coin.

Béchameil mit son binocle à l'œil et regarda du côté de la cheminée d'un air modeste et satisfait.

N'est-ce pas, excellente vieille? s'écria-t-il, c'est un manger de déesse.

—Ça doit faire un fier ragoût, c'est la vérité, répondit Goton en rallumant sa pipe avec gravité, mais, sauf respect de vous, si j'étais homme et marquis, m'est avis que j'aimerais mieux manier une épée que la queue d'une casserole.

Béchameil laissa retomber son binoche et, se détournant de dame Goton avec mépris, il rendit son âme toute entière à la pensée de la belle Alix.

Celle-ci, par contre, ne songeait en aucune façon à lui; elle était assise auprès de sa tante, mademoiselle Olive de Vaunoy, dans le petit salon de la Tremlays, et travaillait avec distraction à un ouvrage de broderie.

Mademoiselle Olive faisait de même; mais cette recommandable personne avait eu soin de se placer entre trois glaces. De sorte que, de quelque côté qu'elle voulût bien tourner la tête, elle était sûre de se sourire à elle-même et d'apercevoir dans toute son ambitieuse majesté l'édifice imposant de sa coiffure.

Chaque fois qu'elle tirait son aiguille, elle jetait à l'un des trois miroirs une oëillade pleine de bienveillance que le miroir lui rendait fort exactement.

Ce jeu innocent paraissait la satisfaire on ne peut davantage; mais c'était un jeu muet, et la langue de mademoiselle Olive était pour le moins aussi exigeante que ses yeux.

A plusieurs reprises elle avait essayé déjà d'entamer une conversation avec sa nièce sur ses sujets favoris, savoir: les défauts du prochain, le plus ou moins de mérite des chiffons récemment arrivés de Rennes, et surtout les romans de mademoiselle de Scudéry, qui étaient encore à la mode en Bretagne.

Alix avait répondu par des monosyllabes et à contre-propos. Non-seulement elle ne donnait pas la réplique, mais elle n'écoutait pas, chose cruellement mortifiante en soi pour tout interlocuteur, mais qui devient accablante pour une demoiselle d'un certain âge, prise du besoin de causer.

—Mon Dieu, mon enfant, dit enfin la tante après avoir fait un effort pour garder le silence pendant la moitié d'une minute, ceci devient intolérable. Je vous conjure de me dire où vous avez l'esprit depuis une heure!

Alix releva lentement sur sa tante ses grands yeux fixes et distraits.

—Vous avez parfaitement raison, répondit-elle au hasard.

—Comment, raison! s'écria mademoiselle Olive. Mais je n'ai rien dit:

Alix sembla se réveiller en sursaut et regarda sa tante d'un air étonné, puis elle se leva, la salua et sortit.

Elle traversa rapidement le corridor et gagna sa chambre où elle se mit à marcher à grands pas.

—Je veux le voir! dit-elle après quelques minutes d'un silence agité. Il le faut.

Elle prit dans sa cassette une bourse de soie et agita vivement une petite sonnette d'argent posée à son chevet. Ce coup de sonnette était un appel à l'adresse de mademoiselle Renée, fille de chambre d'Alix.

Renée remonta.

—Prévenez Lapierre, dit Alix, que je veux lui parler sur le champ.

L'instant après, Lapierre était introduit dans l'appartement de mademoiselle de Vaunoy, qui ne put, à sa vue, retenir un vif mouvement de répulsion.

Lapierre entra chapeau bas, mais gardant sur son visage l'expression d'insouciance effronterie qui lui était naturelle.

—Mademoiselle m'a fait appeler? dit-il.

Alix s'assit et fit signe à Renée de s'éloigner. Pendant un instant elle garda le silence et tint les yeux baissés; évidemment, elle hésitait à prendre la parole.

—Tenez-vous beaucoup à rester au service de M. de Vaunoy? demanda-t-elle enfin avec une dureté calculée.

Un autre se fût peut-être étonné de cette question, mais Lapierre était à l'épreuve.

—Infiniment, mademoiselle, répondit-il.

—C'est fâcheux, reprit Alix qui surmontait son trouble et regagnait tout son sang froid, j'ai résolu de vous éloigner.

—Et m'est-il permis de vous demander?

—Non.

Lapierre baissa la tête et sourit dans sa barbe. Alix aperçut ce mouvement, et une vive rougeur couvrit son beau front.

—Vous quitterez la Tremlays, pour-

suivit-elle en refoulant une exclamation de colère inéprisante ; je le veux.

—Peste ! murmura Lapierre ; voilà qui est parler.

—Vous quitterez la Tremlays à l'instant.

—Peste ! répéta Lapierre.

—Silence ! si vous vous retirez de bon gré, je paierai votre obéissance.

Alix fit sonner les pièces d'or que contenait la bourse de soie.

—Si vous résistez, poursuivit-elle, je vous ferai chasser par mon père.

—Ah ! fit tranquillement Lapierre.

—Voulez-vous cette bourse ?

—J'y perdrais, répliqua Lapierre, j'aime mieux rester... à moins pourtant que mademoiselle ne daigne me dire, ajouta-t-il d'un ton d'ironie pendable, comment un pauvre diable comme moi a pu s'attirer la haine d'une fille de noble maison. Je suis très curieux de savoir cela.

—La haine ! répéta Alix qui se redressa.

Elle retint une parole de dédain écrasant et dit à voix basse :

—Lapierre, vous êtes un assassin.

—Ah ! fit encore celui-ci sans s'émouvoir le moins du monde.

—Je ne sais pas, poursuivit Alix, ce qu'il put jamais y avoir de commun entre un homme comme vous et le capitaine Didier...

—Nous y voilà ! interrompit Lapierre assez haut pour être entendu.

—Paix, vous dis-je, ou je vous ferai châtier comme vous le méritez. J'ignore ce qui a pu vous porter à ce crime, mais c'est vous qui avez attendu nuitamment, l'année dernière, le capitaine Didier, dans les rues de Rennes.

—Vous vous trompez, mademoiselle.

Alix tira de son sein la médaille de cuivre que le lecteur connaît déjà.

—Le mensonge est inutile, continua-t-elle, c'est moi qui pensai votre blessure quand on vous ramena à l'hôtel, et je trouvai sur vous cette médaille que je savais appartenir au capitaine Didier. Vous la lui aviez volée croyant sans doute qu'elle était en or.

—Et vous, mademoiselle, repartit Lapierre en souriant, vous l'avez gardé précieusement depuis ce temps, quoiqu'elle ne soit que de cuivre.

—Niez-vous encore ! demanda Alix sans daigner répondre.

—A quoi bon ? demanda Lapierre.

—Alors vous ne vous refusez pas à quitter le château ?

—Si fait ! plus que jamais.

—Mais, s'écria mademoiselle de Vau-noy, malheureux, ne craignez-vous pas que je vous dénonce à mon père ? Lapierre éclata de rire. Alix se leva indignée.

—C'en est trop, lit-elle ; dès que mon père sera de retour...

—Qui sait quand votre père reviendra, mademoiselle ? interrompit Lapierre qui la regarda en face.

—Que voulez-vous dire ? demanda vivement la jeune fille saisie d'un vague effroi.

Lapierre ouvrit la bouche pour parler, mais il se retint et rappela sur sa lèvre son sourire cynique.

—Nous sommes tous mortels, dit-il en s'inclinant, et chaque homme est exposé sept fois à périr en un seul jour : voilà tout ce que je voulais vous dire, mademoiselle. Quant à votre menace, elle est faite, n'en parlons plus ; mais gardez, je vous conjure, celles que vous pourriez être tentée de m'adresser à l'avenir. Il est humiliant, pour une noble demoiselle, de menacer un valet.

—Mais, sur ma foi ! s'écria Alix que cette longue provocation jetait hors d'elle-même, je ne menace pas en vain. M. de Vau-noy saura tout !

—Changez le temps du verbe : J'ai étudié un peu ma grammaire : Au lieu du futur mettez le présent, et vous aurez dit la vérité, mademoiselle.

—Je ne vous comprends pas ! balbutia Alix qui devint pâle et chancela.

—Si fait, mademoiselle, vous me comprenez parfaitement. Croyez-moi, ne me forcez point à mettre les point sur les i.

—Je veux que vous vous expliquiez, au contraire, dit Alix avec effort.

—A votre volonté. Le bon sens exquis dont vous êtes douée vous avait fait deviner tout d'abord que rien de commun ne pouvait exister entre un honnête garçon tel que moi et un enfant sans père comme le capitaine Didier. Je n'ai point de haine, en effet. Mais le sort a été injuste à mon égard : je ne suis qu'un valet ; la haine d'autrui peut devenir ma haine : et, pour gagner mes gages, je puis avoir à tirer l'épée comme si je haïssais réellement...

—Tu mens, misérable ! interrompit

la jeune fille exaspérée, car elle comprenait.

—Vous savez bien que non. J'ai tué parce qu'on m'a dit : Tue.

—Oses-tu bien accuser mon père!

—Moi! Je ne pense pas avoir prononcé le nom respectable de M. Hervé de Vaunoy. Mais, à bon entendeur, salut.

—Tu mens! tu mens! répéta Alix dont la tête se perdait.

—Mettons que je mente, mademoiselle, pour peu que cela puisse vous être agréable. Mais, que je ment ou non, si, comme je le crois, vous portez quelque intérêt au capitaine Didier, ne perdez pas votre temps à menacer un homme qui ne saurait vous craindre. Cet homme, d'ailleurs, n'est que l'instrument. Montez plus haut : arrêtez le bras ou fléchissez le cœur.

Il ajouta plus bas :

—Et quand votre père reviendra, s'il vous est donné de revoir votre père, agissez sans perdre une minute c'est un bon conseil que je vous donne.

A ces mots Lapierre salua profondément et prit congé avec toute l'apparence du calme le plus parfait.

Alix ne saisit point ses dernières paroles; mais elle en avait assez entendu. Dès que le valet fut parti, elle s'affaissa sur son siège et mit sa tête entre ses mains. Un monde de pensées navrantes fit irruption dans son cerveau.

—Mon père! mon père! mourrait-elle au travers de ses sanglots; je ne veux pas le croire. Ce misérable ment!

Mais elle avait beau faire, une irrésistible conviction s'imposait à son esprit : c'était son père qui avait ordonné l'assassinat de Didier.

Pourquoi?

Elle se leva chancelante, et agita sa sonnette. Elle voulait joindre Didier, lui conseiller de fuir... Hélas, que lui dire sans accuser son père?

Lorsque Renée se rendit à l'appel de la sonnette, elle trouva sa jeune maîtresse inanimée sur le plancher. Alix avait succombé à son émotion. Quand elle recouvrit ses sens, une fièvre violente s'empara d'elle.

L'heure du dîner vint cependant, et M. de Béchameil, quittant la cuisine, fit son entrée dans la salle à manger, suivi du plat incomparable qu'il venait d'inventer.

Le digne financier avait un air à la fois modeste et conscient de sa valeur.

Il semblait savourer par avance les unanimes éloges qui allaient accueillir ce chef-d'œuvre de l'art culinaire, rendu plus précieux par la noble main qui l'avait préparé; il méditait déjà une courte allocution en forme de madrigal, à l'aide de laquelle il comptait offrir à mademoiselle de Vaunoy l'honneur d'attacher son nom au blanc-manger nouveau-né.

Certes, ce n'était point là une mince aubaine pour la belle Alix. Il y allait de l'immortalité, car le plat n'était rien moins qu'une béchamelle de turbot (les cuisiniers ont faussé l'orthographe de ce nom illustre), c'était, en un mot, la première de toutes les béchamelles.

Hélas! le destin est aveugle, tous les bons poètes l'ont dit, et les projets des hommes sont étrangement caducs! La primeur de ce précieux aliment devait tomber en partage aux palais mal appris de deux ignobles valets!

En entrant dans le salon, Béchameil orna sa lèvre de son plus avenant sourire. Ce fut en pure perte : il n'y avait point de convives.

Hervé de Vaunoy n'avait pas reparu. Alix était en proie à d'atroces souffrances; mademoiselle Olive veillait auprès de son lit de douleur. Didier était on ne savait où.

Ce que voyant, Béchameil, ordinairement si paisible, entra dans un dépit furieux. Désolé de n'avoir personne pour apprécier les mérites de son blanc-manger il demanda son carrosse, et partit au galop, pour sa villa de la Cour-Rose.

Le blanc-manger resta sur la table, chef-d'œuvre abandonné.

Quelques minutes après, Alain le majordome et Lapierre entrèrent par hasard dans le salon.

—Il ne reviendra pas, dit Lapierre.

—Tu es un oiseau de mauvais augure, répondit le vieil Alain : il reviendra.

Les deux valets avisèrent le blanc-manger. Ils s'attablèrent sans cérémonie. Nous devons croire que béchamelle se trouva être de leur goût, car, au bout d'un demi quart d'heure, il n'en restait plus trace.

—Il ne reviendra pas! répéta Lapierre en se renversant sur son siège comme un homme qui a bien diné.

—Il reviendra! répéta de son côté maître Alain, qui introduisit dans sa

bouche le goulot de sa bouteille carrée ; en veux-tu ?

—Volontiers. S'il ne reviens pas, nous pourrons bien n'y rien perdre. Ce petit soldat de Didier a le cœur généreux et la main toujours ouverte. Il achètera notre marchandise un bon prix.

—Et s'il nous fait pendre ?

—Allons donc !...

On frappa trois rudes coups à la porte extérieure. Les deux valets sautèrent sur leurs sièges.

—C'est Vaunoy ! dit le vieux majordome.

—Ou Didier ! repartit Lapierre..... Une idée ! Si c'est Didier, veux-tu que nous parlions ? Vaunoy est avare. Nous pourrissions à son service.

Alain hésita et but. Quand il eut bu, il n'hésita plus.

—Tope, s'écria-t-il gaillardement ; si c'est Didier, nous parlerons, Vaunoy, s'il revient ensuite, reviendra trop tard. Mais, si c'est Vaunoy ?

—Alors, il deviendra pour moi incontestable que Satan le protège, et ma foi, que Dieu ait l'âme du capitaine !

—Amen ! répondit maître Alain.

On entendit des pas dans l'antichambre.

Les deux valets se levèrent et clouèrent leurs regards à la porte.

Quelque chose me dit que c'est le capitaine, murmura Lapierre.

—Moi, je parierais que c'est le Vaunoy, riposta le majordome.

—Eh bien ! parions !

Parions !

—Un écu pour le capitaine !

—Un écu pour Vaunoy !

PAUL FÉVAL.

(A continuer.)

Maximes et Pensées.

La politesse est à l'esprit ce que la grâce est au visage.

Une passion sans chagrin et sans épines est une chose presque impossible, ce serait une passion sans passion.

Les ivrognes sont comme les vieux souliers ; plus ils sont usés, plus ils boivent.

FORESTIERS

ET

VOYAGEURS.

CHAPITRE II

Histoire de Père Michel.

§ 18—La Conteste.

(Suite.)



Je faisais donc partie d'un convoi de vingt canots qui emportaient au fort de la Kaministikoïa le reste des pelleteries de l'année : ce n'étaient pas des grands canots comme les *maîtres-canots*, avec lesquels on va du Fort William à Lachine, des canots de six brasses qui portent jusqu'à quatre tonneaux de charge (marchandises et provisions) et douze hommes d'équipage ; mais c'étaient des canots bien plus petits, ce qu'on appelle des *canots-du-nord*, faits pour *hanter* les petites rivières et pour passer partout. Voici comment les voyages étaient organisés : on partait du Canada avec les *maîtres-canots* qu'on laissait au Fort pour prendre les canots du nord et, en descendant, on reprenait les grands canots pour traverser les grands lacs et les grandes rivières.

Ainsi que je vous l'ai dit, notre voyage jusqu'au Fort William ne présentait rien d'extraordinaire ; mais à notre arrivée, nous ne fûmes pas peu surpris de voir en face du Fort, sur l'autre côté de la rivière, un immense campement, surmonté du pavillon anglais, avec des canons braqués sur les constructions de la Compagnie du Nord-Ouest.

C'était le 12 Août 1816, et le Milord venait d'arriver, un petit moment

avant nous, avec plusieurs canots et douze bateaux, montés par un certain nombre de guides et voyageurs, des soldats anglais et cent vingt soldats français du régiment des *Meurons*, armés jusqu'aux dents et munis de canons, comme je viens de vous l'indiquer. Ils étaient venus par les lacs, en passant par Katarakoui, Niagara, le Détroit et Makinâ ; car voyez-vous, le Haut Canada commençait déjà à être pas mal établi, dans ce temps là, et on abandonnait petit à petit les canots et les vieux chemins de portage, pour se servir des *voiliers* sur les grands lacs..... Par exemple, on ne parlait pas encore de bateaux à vapeur, et celui qui nous aurait dit alors qu'il y aurait bientôt des bâtiments allant sans rames ni avirons, contre vents et courants aurait passé pour un drôle de corps, à moins de parler du navire enchanté navigué par *la-main-blanche* (1).

Pour en revenir au Milord, il avait bien avec lui deux cents hommes, dédicés à tout confisquer ce qui appartenait au Nord-Ouest, au profit de la Baie-d'Hudson. Le Milord avait pour commandants deux anciens officiers de Bonaparte, le Capitaine d'Orsonnens et le lieutenant Fauché ; je ne les connaissais pas avant d'arriver au Fort William, mais je les ai bien connus après. Il n'y avait pas longtemps qu'ils avaient pris terre sur les bords de la Koministikoua que, traversant de notre côté, ils vinrent dans le fort faire prisonniers les bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest et s'emparer, *au nom du Roi*, de tout ce qui se trouvait dans l'endroit. Or, imaginez qu'il y avait là environ six cents ballots de pelleteries, prêts à être expédiés en Canada, et presque toutes les marchandises pour la traite de l'année, sur le point de partir pour l'Ouest. Notre convoi était le dernier attendu et nous nous trouvions là réunis près de cent canots, tant du Nord que du Canada, et environ cinq cents engagés, bourgeois, commis, interprètes, guides et voyageurs.

Mais, me direz-vous, comment se fait-il, qu'étant presque trois contre un, vous vous êtes laissé tondre ainsi comme des moutons sans vous défendre ?—Attendez un peu ; d'abord, ce

n'était pas notre affaire, mais celle des bourgeois....Je vous prie de croire que si on nous eut mis les armes à la main, il y avait là des gens capables de s'en servir, les canadiens n'ont pas peur de la poudre ; mais il paraît que le Milord, qui parlait *au nom du Roi*, avait des papiers !....Pour piquer au plus court, je n'ai jamais bien compris cette affaire là ; le fait est que nos bourgeois ne firent aucune résistance. Au reste, l'ennemi avait des canons et des bayonnettes, et il ne faudrait pas vous imaginer que le Fort William était comme la citadelle de Québec ! C'était tout simplement un amas de maisons, de cuisines et de magasins entourés d'une palissade en pieux debout.

Quand donc Le Milord se fut emparé de tout, nous nous trouvions, nous autres, quasiment comme prisonniers : on ne voulait pas permettre de faire partir les pelleteries pour le Canada, ni les marchandises pour l'Ouest ; mais on expédia sur Montréal, quelques jours après la prise du Fort, quatre canots, conduits par des Iroquois, emmenant douze bourgeois et employés du Nord-Ouest prisonniers avec une escorte de soldats sous les ordres du lieutenant Fauché. Ces canots portaient vingt personnes et plus chacun avec les provisions du voyage et un gros *drigail* (2) ; à voir cet équipement là, tous les voyageurs étaient bien contents de ce qu'on n'avait pas voulu prendre de canadiens pour former les équipages. Aussi, comme je l'ai appris depuis, ces canots ne purent se rendre sans accidents, l'un d'eux chavira et M. Kenneth Mackensie, un de nos anciens bourgeois, se noya avec huit autres personnes.

Pour nous, commis, guides, interprètes et voyageurs, nous étions à rien faire et sans savoir ce qui allait advenir de tout cela. Il y avait, de temps en temps des rencontres entre les voyageurs et les soldats désarmés, dans les promenades que les uns et les autres faisaient dans les environs du Fort : je vous réponds que les soldats s'en faisaient donner des ramasses ; c'était la seule consolation qu'on pouvait se procurer de s'être ainsi laissé dé-

(1) Conte de fée intitulé " Le fils du pêcheur " ou " La main blanche. "

(2) Mot populaire qui signifie un amas de meubles, ustensiles, armes, bagages, formant un tout fort embarrassant.

pouiller sans tirer coup ; au surplus, c'étaient presque toujours les soldats qui commençaient.

Dans une de ces bagarres un meuron, qui avait été battu par un voyageur, en conserva un tel dépit et une telle haine qu'il tua cet homme. On étouffa l'affaire, afin d'éviter le bruit, et Le Milord, comprenant alors qu'il ne pouvait ainsi garder, ensemble dans le même lieu, des centaines d'hommes oisifs appartenant à deux partis, sans qu'il en résultât de graves désordres, concerta, avec les commis du Nord-Ouest restant, le départ des marchandises pour le haut et des pelleteries pour le bas. Je faisais partie du convoi de retour, qui suivit l'ancienne route.

Je n'ai pas besoin de vous dire si j'étais fier d'abandonner un pays si tourmenté : il vous serait, en effet, difficile de comprendre l'acharnement avec lequel ces deux compagnies se faisaient la guerre. J'ai appris depuis, dans le temps, qu'il y avait eu encore des meurtres, puis des procès qui ont duré plusieurs années dans le Haut-Canada, à Montréal et à Québec : j'ai même assisté, deux ans après mon retour, à Québec, au procès d'un meuron du nom de Reinhard, qui fut condamné pour meurtre d'un des officiers du Milord (3).

Nous laissâmes le Fort William aux derniers jours d'Août et, dans les premiers jours d'Octobre nous arrivions à Montréal, sans autre rencontre que celle d'un canot à la chute du Grand Calumet, tout près de l'endroit de la tombe de Cadieux, dont je vous ai parlé. Ce canot était monté par des explorateurs qui étaient allés examiner les chutes et les rapides de l'Outaouais, pour voir si ces chutes étaient praticables pour la descente du bois. Car il est bon de vous dire qu'à cette époque-là on n'avait pas encore fait de bois au-dessus des *Chaudières* : puis, c'était pas comme à présent, les cages n'étaient pas si grandes et n'étaient pas grées comme aujourd'hui ; au cas de retard,

(3) Toutes les aventures, les péripéties, les suites et le dénouement de cette lutte, entre la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson, sont consignés dans un grand nombre de brochures, publiées dans le temps. Ces brochures sont des récits, des plaidoyers, des apologies et des compte-rendus de procès criminels, qui renferment des contradictions à désespérer la critique la plus habile et la plus patiente.

on les attachait au rivage avec des cordes de bois blanc ou d'écorce de cèdre, et il fallait attendre le bon vent sur les lacs. Aujourd'hui il paraît qu'il y a des remorqueurs partout, que les cages portent des chaînes et des ancres comme les navires et qu'on en voit qui sont grandes comme de moyennes îles.

Ici notre vieux conteur, le Père Michel, interrompit le fil de son histoire, pour entamer un bout de conversation et se reposer un peu.

— Dame, dit-il, je vous parle de ces choses-ci, pour en avoir comme ça entendu dire un mot, par ci par là ; car vous seriez peut-être surpris si je vous disais que, depuis ce temps-là, je ne suis jamais allé plus haut que Québec. Mais, dites donc, docteur, est-ce vrai qu'on amène du bois corré à Québec du fond du Lac Huron ?

— Oui, Père Michel, répondis-je, du fond du Lac Huron. Vous n'auriez pas cru cela, quand vous campiez sur ces bords éloignés et solitaires ?

— Mais, racontez-moi donc ça un peu ? Comment s'y prennent-ils ; allons, donnez-nous une idée de ces travaux qui chargent, tous les ans à Québec, ces centaines de navires qui passent et repassent ici devant nos yeux ? De mon temps, il y avait bien quelque chose ; mais ce n'est plus comparable à ce qui se fait à présent.

J'expliquai au Père Michel et à son auditoire du chantier, les merveilles de cette immense exploitation forestière des vallées des Grands lacs et de l'Outaouais. Le lecteur de ces articles ne sera pas fâché, sans doute, si je change un peu la forme de mes descriptions d'alors, pour en faire le chapitre suivant de cette esquisse. Après ce chapitre, qui tient lieu de la conversation du chantier, je redonnerai la parole au Père Michel, qui finira le récit de ses aventures.

§ 19—Les Hommes-de-Cages.

Jusqu'ici j'ai surtout parlé, dans cette étude, des forestiers cultivateurs, de ces jeunes gens qui travaillent dans les chantiers voisins des établissements agricoles, une partie de l'année, et qui, le reste du temps, sont occupés sur les terres de leurs parents ou sur leurs propres terres, mais il est une classe

d'hommes qui consacrent tout leur temps à l'exploitation forestière qui se fait loin des centres de population. Ces travailleurs, que le peuple a appelé *hommes-de-cages*, du nom donné aux immenses trains de bois particuliers aux grandes rivières de notre pays, ces travailleurs passent toute l'année à préparer et à convoier le bois d'exportation. De bonne heure l'automne, ils *montent aux bois* et là, jusqu'à la saison du printemps, ils abattent les grands arbres, les écarissent, et les amènent aux rivières : à la fonte des glaces, ils confient les pièces de bois aux courants, les réunissent en *cribes*, *dramas* et *cages*, s'établissent dessus et conduisant leurs demeures mobiles, à travers les mille et mille difficultés de la route, ils flottent ainsi sur les eaux du Saint-Laurent et de ses grands tributaires, pendant des semaines et des mois, jusqu'à ce qu'ils atteignent les *fouïons*, ou dépôts de bois, de la vaste rade de Québec.

Déjà j'ai décrit les *camps* des chantiers au milieu des grands bois ; cette description convient à tous, à cette exception près, que le poêle des *camps* dont j'ai surtout parlé est remplacé, dans les chantiers de l'Outaouais et des grands lacs, par la *cambuse*, cadre de charpente grossière, élevé de quelques pouces au milieu du logis, et rempli de terre. C'est sur cet être qu'on allume le vaste brasier dont la fumée s'échappe par une ouverture ménagée dans le toit et qui sert à la cuisine et au chauffage. La vie et les allures des bois sont les mêmes partout ; mais il me reste à donner une idée de la besogne des forestiers *cageurs* et *flotteurs*.

Cette vie des *hommes-de-cages* prête bien à des descriptions, elle ne manque certainement pas de pittoresque ; mais c'est, en fin de compte, une assez triste existence, pleines de dangers de toutes sortes, et surtout de dangers de l'ordre moral. Sous ce dernier rapport, cependant, le sort de ces malheureux travailleurs a été amélioré, depuis que de bons religieux, les Pères Oblats, se sont fait une mission de les aller visiter dans leurs chantiers, de les accompagner dans leurs voyages, et de les surveiller aux endroits où les occasions de mal leur font courir les plus grands périls.

Ces hommes de Dieu parcourent les bois, en suivant les divers chemins des chantiers. Voyez-les, au soir d'une

journée de pénible voyage à travers les neiges, descendre de voiture et franchir en se courbant la porte d'un camp de chantier ! entendez-les s'enquérir de l'état des travailleurs, sonder leurs dispositions, leur distribuer le pain de la parole divine, les inviter à s'approcher du tribunal où les péchés sont remis !

Après l'instruction et la prière en commun, les Pères disent leur breviaire, tandis que les travailleurs examinent leur conscience ; puis on dresse le confessionnal, et le temps propice du repentir et du pardon commence.

Savez-vous comment s'établit le confessionnal dans le camp d'un chantier ? Voyez : deux alènes ou deux fourchettes ont fixé aux deux parois du camp, dans un coin, une *couverte* qui, tombant comme un rideau, fait de ce coin une petite pièce à part, au fond de laquelle s'établit, dans l'angle étroit, sur un siège de chantier, le ministre de Dieu : chaque pénitent vient à son tour *soulever la couverture* et s'installer à genoux près du prêtre : la couverture, en retombant, dérobe aux regards ces deux hommes, autour desquels toutes les idées du monde font silence, pour ne les laisser occupés que de la présence d'un Dieu offensé mais plein de miséricorde.

Puis le matin, un quart de lard ou de farine, mis sur ses jables, reçoit l'autel portatif qui suit partout le missionnaire ; l'homme de la prière y attache le crucifix qu'il porte à sa ceinture. De l'armoire qui constitue le tombeau de cet autel, le prêtre retire les vases sacrés, les ornements, les espèces saintes du sacrement : le divin sacrifice commence et, bientôt, fait monter jusqu'au ciel, du sein de la vaste forêt, de l'humble et rude demeure des chantiers, l'encens de la grande propitiation, et les forestiers reçoivent, dans la sainte communion, leur Sauveur et leur Dieu.

Ah ! toi surtout, peuple travailleur, qui peux tant mériter, n'oublie jamais ce que font pour toi Dieu ton maître et l'Eglise ta bonne et sainte mère ; car, autrement, ton travail ne serait qu'un sceau de réprobation !

Ce sont donc ces *hommes-de-cages* qui amènent, au port de l'ancienne capitale du Canada, ces immenses trains de bois que vous voyez défilier sur le fleuve, les uns à la suite des autres et sans interruption, depuis le mois de

Mai jusqu'au mois de Septembre ; caravannes flottantes qui donnent au Saint-Laurent une animation si singulière.

Tout le monde a vu ces *cages*, avec leurs mats de sapin couronnés d'une petite touffe de feuillage, leurs banderoles de couleurs variées, leurs nombreuses voiles, et leurs cabanes faisant de chacune d'elles un petit village qui marche sur l'onde. Tout le monde les a vu voguer à la voile, quand le vent et les courants sont favorables, dirigées par les longues rames disposées sur chacun des côtés de leur carré long : ou trainées, contre le vent et le courant, par un vapeur remorqueur, qui fume et pousse à ce travail pénible.

Qui n'a pas passé des heures à voir ces trains de bois la nuit, alors que le brasier de leur vaste *cambuse* les illumine d'une étrange lumière qui se reflète dans l'eau ; alors que les hommes-de-cages, qui marchent, rament, ou dansent au son de la voix ou du violon, apparaissent, dans le clair-obscur, comme autant d'êtres fantastiques faisant sorcellerie sur l'eau.

Mais étudions un peu la composition de ces trains de bois, et suivons un peu les procédés du laborieux travail de leur descende accidentée, à travers les rapides et les lacs.

Les pièces de bois carré du commerce, *plançons*, une fois amenés, au moyen des travaux déjà décrits, à une grande rivière, l'Outaouais par exemple, sont réunies en radeaux plus ou moins considérables, lesquels, à leur tour, s'articulent ensemble pour former une *cage*.

Les radeaux qui constituent la *cage* sont de deux espèces, les *cribes* et les *drames*. Les premiers, plus petits et moins solides, sont faits pour les descentes comparativement moins rudes et moins périlleuses, les *drames* pour les circonstances plus difficiles. C'est ainsi que le bois, qui a dû traverser les grands lacs et les énormes rapides du Saint-Laurent, arrive à Québec en *drames* : les mesureurs de bois ou *colleurs* et les débardeurs, qui les reçoivent au port de Québec, disent que c'est du bois de la Rivière du Sud. Les cages de l'Outaouais au contraire arrivent composée de *cribes* ; les colleurs et débardeurs disent alors que ce bois est venu par la Rivière du Nord.

Au reste, si les *cribes* et les *drames* diffèrent par leur dimensions et le plus et

le moins de solidité qu'on leur donne, la disposition des matériaux est la même, et voici comment on les confectionne. Les pièces de bois sont amenées, à flot, les unes près des autres à presser du mieux possible, puis de chaque côté de cette assemblage de plançons on ajoute deux pièces de bois rond, qu'on nomme *flottes*, lesquelles sont liées ensemble par d'autres pièces de bois de rebut écarriées sur deux faces, qu'on appelle *traverses*, au moyen de grosses chevilles qui les transpercent. Sur ces *traverses* on dispose un second rang de plançons dont le nombre varie ; ces pièces du second rang se maintiennent en place par leur propre poids ; quelquefois on arrête celles des bords par des harts. S'agit-il de la confection d'une *drame* on ajoute à ces moyens de liaison, des pièces de bois rond, placés comme les traverses, qui prennent le nom de *bandages*, auxquelles on attache chaque plançon, un par un ou deux par deux selon leur grosseur, avec d'énormes harts à liens qu'on noue, par un procédé fort ingénieux qu'il serait difficile de faire comprendre à la simple lecture. Les *drames* portent en outre une beaucoup plus grosse charge de plançon de second rang que les *cribes*.

Les *cribes* sont faits pour passer dans les *glissoires*, construites par l'État sur les rivières de grande exploitation, comme moyen de détourner les chutes et les rapides trop violents ; c'est pour cela que leur largeur ne dépasse pas vingt-six pieds, les *glissoires* ayant environ trente pieds de largeur ; la longueur des *cribes* n'a de limite que celle des plançons qui les composent ; car les *cribes* n'ont jamais plus qu'un plançon de longueur.

Les *drames* n'ont point à passer de *glissoires*, mais quelquefois elles peuvent avoir à passer par les canaux du Saint-Laurent, d'autres même par le canal Welland, elles ont alors des dimensions réglées par les nécessités de la route qu'elles suivent. Les grandes *drames* ont quelquefois cent et quelques pieds de long, sur quarante et quelques pieds de largeur.

Les *drames* et les *cribes* sont amenées côte à côte et les uns à la suite des autres, pour former la *cage* ; on les lie ensemble, avec de longs bâtons et de fortes harts, dont chaque train de bois est amplement pourvu pour cet objet, et

encore pour être toujours en mesure de réparer les avaries qui, assez souvent, arrivent dans les rapides ou par l'action du vent et des flots.

Le cribe ainsi fait (prenons-le pour type commun) est l'élément de la cage, qu'on doit pouvoir diminuer de surface selon les exigences des endroits que l'on traverse. Sur les cribes sont distribués les objets nécessaires au voyage, câbles, chaînes, ancres, canots d'écorces ou de bois, pirogues, provisions, cabanes. Ordinairement les cabanes sont faites par deux hommes; longues de de sept à huit pieds, hautes de quelques pieds seulement, elles sont construites d'écorces disposées sur des cerceaux, ou de planches minces fixées à une légère charpente.

Un cribe se distingue entre tous les autres dans chaque cage, c'est celui qui porte la cambuse: on le bâtit avec plus de soin, puis on construit, sur des traverses exprès placées, une plateforme de planches à joints serrés, sur laquelle on dispose environ dix-huit pouces de terre retenue par un cadre de bois, pour servir de foyer; un vaste abris de planches recouvre cet être géant, et le met à l'abri des orages. Des crémaillères de bois pendent au-dessus de ce foyer; de grands chaudrons et de grandes poeles sont rangés autour, ils servent à confectionner les soupes au lard et les amas de crêpes, que digèrent sans peine les vigoureux estomacs des hommes-de-cages.

Une cage contient souvent cent cribes et plus, c'est-à-dire quelquefois jusqu'à 2,500 plançons, et couvre plusieurs arpents de superficie. Ces cages sont conduites par un nombre d'hommes proportionné à leur grandeur, souvent trente hommes et plus.

Avant la construction des *glissoires* sur les chutes et les points où les rapides ne permettent pas de descendre les cribes, il fallait envoyer les plançons en liberté et les recueillir pour refaire les cribes au pied des rapides; mais, aujourd'hui, les cribes auxquels il n'arrive pas d'accident se confectionnent au départ pour tout le voyage.

Supposons une cage, une fois faite, engagée dans un bon courant, elle ira ainsi, guidée par les rames, jusqu'à ce que se présente un lac sans courant, une chute ou un gros rapide, ou que souffle un vent assez fort pour empêcher les hommes de la diriger. Si c'est le

vent qui empêche la cage d'avancer, on l'accoste au rivage où elle reste alors attachée, et son équipage dort ou s'amuse jusqu'à ce qu'il plaise à messire vent, comme dirait le bon Lafontaine, de ne plus souffler si fort. Si c'est un lac sans courant, alors il faut à la cage un vent favorable ou la remorque. Dans les cas ci-dessus décrits la cage est laissée en son entier; mais s'il s'agit d'une chute détournée par une glissoire, ou d'un rapide trop considérable pour y engager le train tout entier: oh! alors il faut désarticuler la cage et la passer en détail.

Dans ce dernier cas la cage est amarée à la rive, aussi près que possible de la glissoire ou du rapide: on détache les cribes les uns après les autres; deux hommes ou plus montent chaque cribe qu'ils engagent dans le courant ou dans la glissoire, en les dirigeant avec leurs rames, et..... là, là, là, les voilà qui descendent, doucement d'abord, puis comme un trait, à travers les bouillons ou les replis de l'onde, à la grâce de Dieu. Le cribe est tantôt soulevé et on dirait qu'il va être éparpillé dans l'espace, tantôt il s'enfonce et, à l'eau qu'on voit sourdre à travers les interstices de sa charpente, on croirait que tout va être englouti, hommes et choses. Sauf de très rares exceptions, cependant, tout arrive en bon ordre au pied du rapide: on arrête le *cribe* au rivage, et les hommes remontent en *partageant*, pour aller *descendre* d'autres cribes, jusqu'à ce que toute la cage, ayant été ainsi descendue cribe par cribe, se trouve reconstituée pour continuer sa route.

Et ainsi l'on va, pendant des semaines et des semaines, portés par les courants, poussés par les vents, ou traînés par la vapeur, jusqu'à ce qu'on arrive à cette rade que Jacques Cartier trouvait "belle en toute perfection."

Quand il s'agit du bois qui vient par les lacs Huron, Erié, Ontario, ce sont encore les mêmes procédés; seulement qu'au lieu de glissoires pour passer la chute de Niagara, on a le canal Welland. D'ailleurs tout le bois carré qui se fait au-dessus de Niagara ne passe pas, à beaucoup près par le canal; une grande partie fait portage, du Lac Huron au lac Ontario, par le Chemin de fer du Nord, et une partie vient en bâtiments jusqu'à la décharge de l'Ontario. Là, en face de Kings-

ton, qu'on devrait bien appeler de son nom sauvage Katarakoui, se trouve une petite île qui se nomme l'Île-au-jardin; c'est là que ces bâtiments viennent décharger leurs bois. Si vous avez jamais occasion de visiter cette île pendant la belle saison, vous y verrez des centaines d'hommes-de-gages occupés à *cager* ce même bois pour la descente, et, de temps à autre, vous verrez partir pour Québec, d'immenses trains de bois, de près de deux arpents de large sur plusieurs arpents de long quelquefois, montés d'une quarantaine d'hommes, qui vont sauter les rapides du Saint-Laurent et notamment le Saut-Saint-Louis, le plus terrible qu'il soit possible à une *drame* de traverser. (4)

Les *dramas* sont préparées pour cet effet et on élève au milieu une espèce de petite estrade, sur laquelle montent les hommes une fois lancés dans les terribles courants, afin d'éviter le danger d'être emportés par l'eau qui balaye la surface des radeaux. C'est quelque chose de terrifiant que de voir s'engager ces hommes dans ce passage dangereux: ils sont là, d'abord qui rament avec force, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, sur l'ordre du guide iroquois qui lui sert de pilote; puis, lorsque le radeau est engagé dans le chenal, les efforts de l'homme devenant impuissants, on retire les rames et, s'abandonnant à la merci des grandes eaux, les hommes-de-cage montent à l'estrade et s'y cramponnent, pendant que tout est précipité dans le gouffre tourmenté qui mugit et bouillonne sous leurs pieds.

On amène aussi à Québec des trains de *billots* de sciage et des cages de mardriers; mais comme cet espèce de flottage n'a qu'une importance comparativement médiocre et qu'il reste, facile d'imaginer les modifications que subit ici le *cageage*, il n'est pas nécessaire d'entrer dans de plus longs détails à ce sujet.

Tous ces grands trains de bois, ces îles flottantes, avec ces troupes d'hommes qui s'agitent à leur surface, qui descendent, descendent, poussés par toutes ces forces qui les emportent, vents, courants et vapeurs, ... qui s'é-

parpillent, quelquefois, laissant aux rivages qu'ils parcourent leurs débris d'hommes et de choses, et finissent, après leur long voyage, par aller se perdre au sein du vieux monde!... tout cela ne vous semble-t-il pas une image des vents et des courants qui emportent, sur le fleuve du temps, les peuples, les générations et les individus vers les régions du tombeau?

J. C. TACHÉ.

(A continuer.)

Le signe de Croix du père Michel.

Par une chaude journée de juillet un bon cultivateur revenant du marché, fit une halte dans une auberge d'un village qui se trouvait sur sa route, pour prendre quelque nourriture: comme c'était un vendredi, il demande de la morue. A la même table que lui se trouvait plusieurs jeunes gens de sa connaissance. L'honnête cultivateur, sans se déconcerter, ôte son chapeau, fait le signe de la croix et dit son *bénédicté*. Un de ces gens dont les principes n'étaient rien moins que chrétiens, s'écria avec ironie. Et que faites-vous donc là, père Michel, vous avez l'air de chasser les mouches!

— Mon pauvre ami, vous avez bien tort de vous moquer de ce que vous ne connaissez pas; sachez donc une bonne fois que si vous aviez mangé de temps en temps de la morue, et si vous aviez chassé les mouches comme moi, vous n'auriez pas gaspillé la fortune de votre père, fait verser tant de larmes à votre mère, ni compromis la dignité du nom que vous portez.

A cette vigoureuse apostrophe le jeune fat ne répondit mot; il s'en alla tout confus et honteux. Tous ceux qui étaient là dirent tout bas: Bien appliqué.

(4) Les trains de bois venant de l'Outaouais descendent par la Rivière-des-Prairies et, par conséquent, évitent le Saut-Saint-Louis.

Histoire.

ESQUISSE HISTORIQUE

SUR

LES CORPORATIONS RELIGIEUSES.

BIENS DES JESUITES,

PAR

L'Abbé F. BONIN.

(Suite.)

XII

En quel sens peut-on dire que les Biens des Communautés sont des Biens Nationaux.



OUS avons montré que, comme il y a deux Sociétés, la spirituelle et la temporelle, il y a aussi deux sortes de corporations, les unes religieuses, et les autres laïques; que les unes et les autres sont essentiellement administratrices et que leurs biens sont à la grande société à laquelle elles appartiennent par la fin de leur institution.

Le 2 Novembre 1789 l'assemblée nationale de France, que le célèbre Burke appelait une assemblée de fous, porta le décret suivant touchant les biens d'Eglise: "*L'assemblée nationale décrète que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres.*" Si ce décret ou cette opinion est vraie, non seulement les biens des corporations religieuses, mais encore plus ceux des corporations laïques appartiennent à l'Etat, et ces corporations diverses ne sont que ses administrateurs. Nous avons émis et prouvé en partie une opinion contraire, quand nous avons dit que les biens des communautés laïques étaient à l'Etat, et ceux des communautés religieuses à l'Eglise. Discu-

tons ici le décret de l'assemblée nationale; cette discussion nous conduira pas à pas à la vérité.

Tout homme étant l'ouvrage de Dieu lui doit un culte intérieur et extérieur, afin que, comme il est composé de corps et d'âme, tout soit employé à la gloire de son créateur. C'est ce que les payens eux-mêmes comprenaient; aussi partout des temples en l'honneur de la Divinité. Si chaque homme doit à Dieu un culte intérieur et extérieur, la Société, qui n'est composée que de plusieurs hommes, lui doit pareillement le même culte. Comme Montesquieu nous le faisait observer tantôt, le culte de la Divinité demandant une attention continuelle à étudier les cérémonies de ce culte pour les bien faire, les dogmes et la morale de la Religion, c'est une nécessité pour chaque peuple d'avoir des hommes entièrement occupés des choses divines. Pareillement le gouvernement de la Société civile demandant une attention continuelle pour faire des lois propres à son bien et les faire exécuter, écouter et terminer les différends des particuliers et rendre la justice, c'est pour chaque peuple une nécessité d'avoir des hommes entièrement occupés de ces fonctions. De là donc deux espèces de Sociétés distinctes, la société religieuse ou l'Eglise, et la société civile ou l'Etat. Chacune de ces Sociétés ne peut exister sans avoir des biens destinés aux frais nécessaires pour atteindre sa fin. De là encore deux espèces de biens distincts, parce qu'ils ont une destination distincte, les biens consacrés à Dieu et à ses ministres, et les biens destinés à l'Etat et à ceux qui la gouvernent. Comme Dieu est l'auteur de toutes les nécessités, c'est donc son immuable volonté que des biens soient affectés par les hommes à son culte et aux ministres de ce culte, et qu'il y en ait aussi d'affectés pour l'Etat et ceux qui le gouvernent. Ainsi intervertir cet ordre de choses, c'est renverser ce que l'auteur de toute sagesse a réglé, et introduire dans le monde le trouble et la confusion. Le décret de l'assemblée nationale est donc un violement manifeste de l'ordre établi de Dieu. *Si le législateur, dit J. J. Rousseau, se trompant sur les vrais intérêts de la Société porte une loi contraire à la nature des choses, l'Etat sera sans cesse agité jusqu'à ce que l'invincible nature ait repris ses droits.* Et un grand

Pape disait qu'on introduit le désordre et la confusion dans le monde, lorsqu'on ne respecte pas la juridiction d'autrui et qu'on s'en empare. Portez vos regards sur la France, et voyez si depuis plus de 40 ans le trouble et la confusion n'y régnait point. Tel qu'un malheureux, dont les humeurs ont perdu leur équilibre, est tourmenté d'une fièvre violente jusqu'à ce que cet équilibre se rétablisse, ce pays bouleversé par les faux principes de l'assemblée nationale est encore agité, parce qu'il n'est point encore parvenu à cet ordre de choses naturel, qui est la base du repos et la félicité d'un Etat.

S'il est faux, s'il est contre l'ordre immuable établi de Dieu que les biens consacrés à la Religion appartiennent à la puissance civile et soient à sa disposition, pourquoi des gens soi-disant sensés disent-ils tous les jours que les biens des communautés sont des biens nationaux? Pourquoi ce langage est-il approuvé aussi par des gens réputés bien pensans? Il y a donc quelque chose de vrai dans cette proposition: les biens des communautés sont des biens nationaux. Oui, sans doute, et c'est ce que je vais expliquer. Ce sont les fondateurs qui sont les premiers auteurs des lois des corporations, parce qu'étant les propriétaires des biens qu'ils donnent, c'est à eux de régler la manière dont ils seront employés; la puissance publique de la Société en faveur de laquelle ils les donnent a droit seulement de reviser ces lois des fondateurs, de les modifier, corriger de concert avec eux selon qu'il est plus avantageux au but que se proposent les fondateurs, parce que son devoir est de veiller à l'intérêt public et qu'elle est jugé né de ce qui a rapport à cet intérêt.

Deux intentions se trouvent dans les fondateurs: la première de donner leurs biens en faveur de la Société; c'est la principale, celle qui donne aux biens leur destination, et qu'il ne faut jamais perdre de vue; la seconde de donner sous certaines conditions exprimées dans l'acte de donation à une réunion de personnes qui ont certain nom ou certaines qualités distinctives. Par exemple, quand le 16 Mars. 1639, le Sieur Jacques de la Ferté, abbé de Sainte Magdeleine de Chastreudun, donna aux Jésuites du Canada l'espace de terre qui est depuis le Fleuve Saint-

Laurent, appelé Batiscan, jusqu'au fleuve Champlain; quand le 1er Avril 1647, M. de Lauzon, Conseiller au Parlement de Bordeaux, donna aux mêmes Religieux deux lieues de terre de largeur sur quatre de profondeur le long de la rivière Saint-Laurent, du côté du Sud, à commencer depuis l'île Sainte-Hélène jusqu'à un quart de lieue au-delà d'une prairie dite de la Magdeleine, leur intention première était de consacrer ces biens à l'avantage de la religion catholique, apostolique et romaine, et leur intention seconde était que ces biens fussent employés à cette fin par des prêtres religieux distingués des autres par le nom particulier de Jésuites. L'intention première subsiste tant que dure la société à laquelle donne le fondateur, et pareillement l'intention seconde subsiste tant que subsiste la corporation ou la réunion de personnes dont les qualités ont déterminé le donateur à les faire exécuteurs de ses volontés.

On voit donc que, si les biens sont donnés pour une fin religieuse, ils sont à l'Eglise; et que, s'ils sont donnés pour une fin temporelle, ils sont à l'Etat. Ainsi toute communauté n'est qu'administratrice des biens qu'elle possède, et elle les doit employer selon les volontés des donateurs; volontés sacrées pour elle et pour la société même à laquelle ils ont été donnés. Donc nul, quel qu'il soit, ne peut sans crime détourner à son propre avantage quoique ce soit de ces biens; tant qu'ils existent, ils doivent être employés à la destination exprimée par les donateurs. La volonté des donateurs des biens des corporations est donc la première loi dont il ne faut jamais s'écarter pour savoir de quelle espèce sont ces biens, sacrés ou profanes, et à qui ils appartiennent.

Mais enfin en quel sens peut-on dire que les biens des communautés sont nationaux? En ce sens, qu'ils sont à la Société, à laquelle ils ont été donnés, qui en jouit et n'en peut jouir toute entière, mais partiellement, par ceux de ses membres qui, étant dans les besoins auxquels les fondateurs ont voulu préparer d'avance des secours, ont droit en vertu de cette volonté de demander aux administrateurs de ces biens ces secours. Mais il ne s'en suit nullement que la nation puisse disposer de ces biens à son gré; la manière

dont ils doivent être employés à son avantage, est prescrite par les fondateurs, (1) et elle ne peut que la suivre ou s'en approcher le plus qu'elle pourra, si le temps et les circonstances viennent à empêcher l'exécution littérale marquée par les fondateurs. Leurs volontés sont aussi sacrées pour la nation que pour la puissance publique qui la gouverne. Abandonner ces volontés des fondateurs; soutenir que vous êtes maître de disposer de ces biens à votre gré, parce qu'ils ont été donnés pour l'avantage général de la Société, qu'arrivera-t-il? Que ces biens seront souvent employés à des fins tout à fait contraires à celles qu'avaient les donateurs. C'est ce qu'on a vu en France où les biens originairement donnés en faveur de la religion ont été employés à des usages profanes, sous le spécieux prétexte que c'étaient des biens nationaux, et qu'ainsi la nation à laquelle appartient le droit de régler ce qui concerne son utilité commune, pouvait en faire l'usage qu'il lui plaisait, sans aucun égard à la volonté des donateurs. Et c'est la conduite qu'on tiendra partout au sujet des biens des communautés, lorsqu'on ne posera pas en principe fondamental que c'est la volonté des donateurs qu'il faut suivre, et qu'on ne peut s'en écarter sans injustice. Quiconque a de l'honneur, de la droiture, de la justice et de la religion, reculera d'horreur assurément à la vue des procédés de la France touchant les biens des corporations et surtout des communautés religieuses. Cependant s'il pose en principe, comme l'assemblée nationale de France, que ces biens sont la propriété de la nation, et qu'elle a droit d'en disposer à son gré, de conséquence en conséquence il faut qu'il soit forcé d'avouer que ces procédés sont justes et raisonnables. Alors les volontés des fondateurs des corporations, regardées partout et dans tous les siècles comme sacrées et inviolables, sont foulées aux pieds et anéanties. Le droit sacré de propriété de ces bienfaiteurs, toujours vivant dans ceux qu'ils ont chargés de les représenter, est violé; et si l'on peut violer ce droit de propriété, on peut de même violer le même droit à l'égard des particuliers vivant. Et je le demande à

tout homme sensé : qu'est-ce autre chose que le despotisme et la tyrannie? *Sic volo; sic júbio; sit pro ratione voluntas.* Voilà la loi de fer qui seule, alors, est le guide de ceux qui gouvernent.

(A continuer.)

ESQUISSE HISTORIQUE

N^o 1

VICTORIA.

(AUSTRALIE.)

(Suite et Fin.)

X

Condition Politique et Sociale du Peuple.



N trouvera toujours la position morale et mentale d'un peuple allée intimement à sa position sociale. La condition morale et mentale étant basse le peuple se montrera en politique misérable et avili. Au contraire si sa condition morale et mentale est de haut degré, il se montre digne en fait de position sociale et de politique, d'une haute place dans l'Etat. Victoria est, en un mot, essentiellement libre. La nature même de ses institutions publiques la rend libre, car hors les restrictions nécessaires, la loi n'empêche qui que ce soit d'atteindre la plus haute position. Les affaires de la colonie sont contrôlées par un Gouverneur dont l'office dure six ans. Le Gouverneur à cette époque est Sir George Bowen, K. C. M. G., assisté par le Conseil Exécutif consistant de lui-même et du Ministère et de deux membres de Législature. Le Conseil Législatif consiste de trente membres, représentant les six provinces de la colonie. Les qualifications pour voter est un "tenu par bail" de £50 par an ou une propriété de la même valeur. L'As-

(1) Œuvres de Manry, tome 4, page 393 et suivantes.

semblée Législative consiste de 86 membres ; ces membres recevant £300 par an comme remboursement. Victoria peut s'enorgueillir avec raison de son aspect. La vie et la propriété sont sains et saufs et le vol violent est rare.

Les habitants de Victoria sont essentiellement un peuple amateur de plaisir.

Il y a peu de jeunes gens qui n'appartiennent à un ou deux clubs ou à l'une des gardes nationales.

Parlant de la condition sociale de Victoria, nous devons mentionner que les habitants, surtout la classe ouvrière, montrent un grand désir de devenir propriétaires ; à cette époque il existe cinquante-huit sociétés (building), ces sociétés aidant à bâtir, donnant assistance en cas de maladie, &c. En 1875 les cas de maladies soulagées comptaient 10,359.

On remarque aussi de nombreux bureaux d'assurance qui font de belles affaires. La nécessité de faire une provision pour leur famille en cas de mort, étant un devoir fortement imprimé sur l'esprit public, le gouvernement, pour encourager des habitudes d'économie, a établi des caisses d'épargnes de tous côtés. Il y a onze de ces établissements à Melbourne, Greelong, Portland, Belfast, Castlemaine, Warrnambool, Kyneton et Hamilton. Le compte total des dépositaires, en 1876, était de £889,958 donnant à chaque dépositaire une somme de £32 17s. En connexion à un certain point avec la position sociale du peuple, nous devons parler des banques, dont il y en a douze : la "Australian and European," "Bank of Australasia," "Bank of New South Wales," "Bank of Victoria," le "City of Melbourne Bank," "Colonial Bank of Australasia," "Commercial Bank of Australia," "English, Scottish, and Australian Bank," "London Chartered Bank of Australia," "National Bank of Australia," "Oriental" et "Union" Banks of Australia. De ces banques, cinq sont locales et les autres sept ont leurs maisons-mères hors de la colonie.

Par certain acte chaque banque est obligée sous peine d'amendes considérables de compiler et de publier chaque trimestre dans la gazette du gouvernement un exposé général de ses affaires, afin que le public soit au fait quatre fois par an de la position financière de telle ou telle banque.

XII.

Institutions publiques de Melbourne, Journaux, etc.

La métropole, la plus grande cité de Victoria, est Melbourne, sur la rivière Yarra Yarra, près de Hobson's Bay, dans le comté de Bourke. C'est la ville la plus importante de l'hémisphère méridionale, et possède, avec ses faubourgs, une population de 265,000 âmes. La cité même consiste de 4,480 acres et une population de 61,000, et de 12,844 habitations. La valeur de la propriété est évaluée à £8,568,100. La ville de Melbourne, bien qu'encore dans sa jeunesse, est une cité qui par la largeur de ses rues, le nombre et la beauté de ses édifices publics, le commerce, la magnificence de ses magasins, la beauté de ses parcs et de ses jardins, le confort et l'aisance procurés à ses habitants, ferait honneur à tel pays que ce soit. La cité est construite sur deux collines ; chaque rue principale mesure une largeur de 99 pieds, et chaque petite rue la moitié de cette largeur. Ces rues principales vont à angles droits de l'est à l'ouest, mais il n'y a pas de rues étroites du nord au sud. Dernièrement on a commencé à planter des arbres dans les rues principales, ce qui aura des résultats agréables dans une ville où la chaleur est très forte, et la poussière très épaisse dans l'été. Les édifices les plus remarquables sont le Trésor, les maisons du Parlement, les Bureaux publics, la Bibliothèque publique, la Poste, le bureau d'Imprimerie du gouvernement, la Douane, l'Université, l'Hôtel de ville, les Banques, les Assurances, et beaucoup de grands et beaux Hôtels.

Le port de Melbourne est à Sandridge, à deux milles de la cité et par le chemin de fer. Le Yarra est navigable pour de grands vaisseaux jusqu'au centre de la cité, la route en étant interceptée par une chute de rochers basaltiques. Immédiatement au-dessous de cette chute d'eau se trouvent les quais de Queen's, Cole's et Australian, s'étendant à un mille le long de la rive du nord de la rivière, et dont se servent seulement les navires à voiles et à vapeur et les charbonniers.

Sur l'une des rives se trouvent de grands endroits pour la réparation de

navires et beaucoup d'autres manufactures. Il y a deux gares à Melbourne: la gare du Gouvernement, à Spencer-street, qui est le point de départ de tous les convois des provinces, et la gare de "Hobson's Bay Company" d'où partent les convois des faubourgs. Il existe quatre beaux Théâtres à Melbourne: le "Royal," "Prince of Wales" Opera House," "L'Académie de Musique," "Le Princess," n'étant que récemment ouvert. L'Hôpital est un édifice en briques, au centre de la ville. Il y a aussi un Hôpital pour enfants dans la ville, ainsi qu'un autre Asile pour les aveugles, Asile des sourds et muets, tous de beaux bâtiments. Le "Yarra Bend" et la maison des fous, à Kew, sont situés aux environs de la cité.

Il y a deux marchés, le "Eastern" et le "Western." La ville, qui renferme plusieurs beaux jardins de récréation, parmi lesquels on remarque le Jardin des Plantes, qui est très vaste. Concernant les jardins nous devons parler des "Fitzroy Gardens," le "Royal Park;" ce dernier contenant la collection d'animaux de la Société Zoologique, &c.; le "Flagstaff Hill Gardens," "Carlton Gardens," et plusieurs autres "Réserves," ornés d'arbres.

La galerie de tableaux, derrière la bibliothèque publique, est un grand édifice contenant beaucoup de beaux tableaux, aquarelles et statues. Contigu à ce bâtiment se trouve l'Exhibition, édifice ouvert en premier cas pour l'Exposition Intercoloniale, en 1865, en outre les nombreuses salles de concert, et les endroits de plaisir à bon marché.

Melbourne fut érigé en Evêché en 1848. L'Evêque du jour étant le Right Rev. Bishop Moorhouse, et l'Archevêque Catholique, Monseigneur J. A. Goold.

Les Journaux ne manquent pas à Melbourne. On publie quatre journaux tous les matins, un journal du soir et plusieurs autres journaux hebdomadaires ou mensuels.

Les Faubourgs de Melbourne, largement peuplés, ont leurs propres journaux et ont rapport avec Melbourne par chemin de fer, omnibus, ou fiacres.

La ville est encore dans la vigueur de sa jeunesse, et quand on considère qu'elle ne compte que 40 ans d'existence on peut l'appeler une des mer-

veilles du monde. C'est à peine s'il existe une ville ou un bourg qui ne supporte un hôpital par contributions publiques.

XIII.

Travail. Gain et Fruits.

Le travail abonde dans Victoria. Il ne manque d'ouvrage ni pour les hommes, ni pour les femmes capables de travailler et désirant le faire. La colonie est la patrie pour l'ouvrier industriel qui peut, étant tant soit peu rangé dans ses habitudes, appliqué et prudent, non seulement vivre à son aise, et même en abondance en comparaison de la condition de ses confrères dans les cités de l'Europe. Il peut ici, en peu de temps, gagner assez pour devenir son propre propriétaire en biens, fonds libres et même pour s'établir dans le commerce.

Les fruits abondent, et sont généralement bien à meilleur marché que dans la Grande Bretagne; nous avons raisins, pêches, nectarines, abricots, oranges, bananes, pommes, poires, cerises, prunes de dames, en immenses quantités. Puis fraises, framboises, groseilles rouges, blanches et noires; les ananas et les melons abondent.

Quant aux vêtements, habits tout faits, nouveautés, chaussures, &c., sont raisonnables. Les articles importés paient un droit jamais plus haut que 20 pour cent. "ad valorem." On peut acheter des articles faits dans la colonie à bien meilleur marché, tels que couvertures, chaussures, chapeaux, draps, châles et vêtements.

Tel est, en substance, la colonie de Victoria.

X.

Melbourne, 10 juin 1878.

Maximes et Pensées.

Comptez sur la reconnaissance de ceux à qui vous avez rendu de petits services; mais craignez l'ingratitude de ceux qui vous ont de grandes obligations.

Les grandes choses de ce monde ont toujours leurs petits côtés, et les grands hommes aussi.

Archéologie.

NOTRE-DAME DE CHARTRES.



N siècle avant l'incarnation du Verbe de Dieu, dans une forêt sacrée qui ombrageait la ville des Carnutes *Autricum*, on vit un jour le grand prêtre de la célèbre tribu celtique accomplir, en présence du collège des druides, des rois et des princes de la contrée, une étrange cérémonie. Il plaça solennellement, dans une grotte située au milieu du bocage, la statue d'une belle et modeste femme, assise et tenant un enfant sur ses genoux, et aux pieds de la statue on put lire cette inscription ;

VIRGINI PARITURÆ.

A la Vierge qui doit enfanter.

L'un des princes qui avaient assisté à la consécration de la grotte, Geoffroy de Montlhéry, avait un fils ; un jour, l'enfant était retiré sans vie d'un puits où il était tombé. Son père le porta à la grotte, et le déposa aux pieds de la statue ; aussitôt le pauvre petit être ouvre les yeux, pousse un léger cri et jette un doux regard à cette vierge qui tient un enfant sur ses genoux.

Lorsque le vieux roi d'*Autricum*, Priscus, apprit la merveille, il convoqua une assemblée des princes et des prêtres, et, en leur présence, il institua la vierge héritière et reine de ses États, et depuis ce temps la vierge prophétique fut toujours regardée comme la dame souveraine et la tutelle des Carnutes.

Des missionnaires ayant été envoyés par saint Pierre pour porter à la Gaule la bonne nouvelle, et étant arrivés dans l'antique *Autricum*, apprirent que les habitants n'avaient pour se réunir d'autre lieu : qu'une grotte mystérieuse à demi perdue dans la forêt ; ils s'y rendirent, et là, à la voix de Potentien, l'un d'eux, le peuple instruit de la religion du Christ demanda à être baptisé ; la grotte fut ensuite changée en un temple du vrai Dieu ; une autre consécration était réservée à ce lieu sa-

cré ; il fut envahi par les satellites de Baurinus, gouverneur de Chartres ; les chrétiens furent égorgés sur les marches de l'autel et jetés dans un puits, qui dès lors fut appelé le puits des *Saints-Forts*.

Sous Constantin, au IV^e siècle, une basilique servait de couronnement au rocher sacré. Mais elle fut ravagée dans le VIII^e siècle et reconstruite dans le X^e, avec une étonnante célérité. Elle était achevée depuis peu, lorsque, en 1020, le feu du ciel la consuma ; c'était sous l'épiscopat de Fulbert ; le grand pontife ne se découragea pas, et en huit années il acheva l'église souterraine et jeta les fondements de l'église supérieure. Son successeur termina l'œuvre gigantesque et en fit la dédicace en 1037.

Elle ne devait pas durer longtemps ; en 1194, elle devint de nouveau la proie des flammes ; la crypte de Fulbert fut épargnée, et des hommes dévoués, au milieu de tous les dangers, sauvèrent la grande relique de Chartres, le voile de la Sainte Vierge.

Quelle fut la joie des Chartrains, quand, assemblés sur la place, ils virent la sainte chaise portée par l'évêque et le doyen du chapitre ! "Prouvons, dirent-ils, notre vénération pour Marie en reconstruisant son temple détruit et en faisant que le nouveau dépasse encore l'ancien en grandeur et en beauté.

Cette promesse fut accomplie, et la dédicace de la construction définitive eut lieu le 17 octobre 1260 par l'évêque Pierre de Mainig, en présence de saint Louis, pour qui ce fut une grande joie, car "nul chrétien ne fut enfant plus tendre et plus fidèle serviteur, plus affectionné et plus généreux envers la Vierge de Chartres que le noble fils de Blanche de Castile."

À la suite d'un incendie qui dévora les constructions de bois et de plomb superposées à la base du clocher, dans le XVII^e siècle, Jean Texier, dit Jehan de Beauce, jeta dans les nues cette belle et charmante flèche vulgairement appelée le clocher neu.

Notre-Dame de Chartres a été témoin de nombreux miracles et a sa place au milieu des faits principaux de notre histoire. Rome lui envoie des pontifes, Jérusalem attend les guerriers qu'elle a bêtis, la France entière est à ses pieds.

MA FEMME N'EST PAS LÀ!

CHANSON.

Paroles et Musique de G. NADAUD.

Allegro.

CHANT.

PIANO.

Vi-

The first system of the score features a vocal line on a single staff and a piano accompaniment on two staves. The key signature is one sharp (F#) and the time signature is 6/8. The tempo is marked 'Allegro'. The vocal line begins with a rest, followed by a few notes. The piano accompaniment starts with a forte dynamic 'f' and consists of rhythmic patterns in both hands.

ve la bon-ban - - ce, Et la dan - se! Je veux me don-ner du plai-

The second system continues the vocal line and piano accompaniment. The lyrics are: 've la bon-ban - - ce, Et la dan - se! Je veux me don-ner du plai-'. The piano accompaniment continues with similar rhythmic patterns.

sir, à loi-sir. Au dia - ble le mé - na - ge, les pleurs et le ta -

The third system continues the vocal line and piano accompaniment. The lyrics are: 'sir, à loi-sir. Au dia - ble le mé - na - ge, les pleurs et le ta -'. The piano accompaniment continues with similar rhythmic patterns.

pa - ge!...ma fem-me n'est pas là, voi - là! ma fem-me n'est pas là, voi-

pressez

là! Tra la la la la la ma femme n'est pas là. Tra la la la la la ma femme n'est pas là!

II

Madame est en cage,
Bon voyage!
Charbonnier est maître chez lui,
Aujourd'hui!
Je veux faire une noce,
Une noce féroce:
Ma femme n'est pas là,
Voilà!

III

Arrivez, vous-autres,
Bons apôtres,
Amoureux de goûter le vin
Du voisin!
Dégustons Beaune et Grave:
J'ai la clef de la cave...
Ma femme n'est pas là,
Voilà!

IV

A notre victoire
Je veux boire,
Restons ici jusqu'à demain,
Verre en main.
Chantons la gaudriole,
Dansons la Carnagnole...
Ma femme n'est pas là,
Voilà!

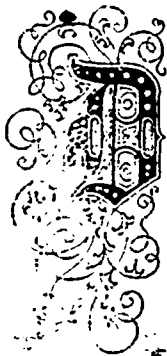
V

S'il est une fille,
Bien gentille,
Qui veuille goûter un' perdrix,
D'un grand prix,
Qu'elle vienne à ma table;
Je serai bien aimable....
Ma femme n'est pas là,
-Voilà!

Biographies.

Galerie des Hommes Illustres.

MM. DISRAELI ET GLADSTONE.



EUX noms résument et personnifient la politique anglaise : DISRAELI, chef du parti tory ou conservateur, — GLADSTONE, chef du parti whig ou libéral.

Actuellement, c'est DISRAELI qui tient le pouvoir. Il l'exerce avec une supériorité incontestable, suivant la pure tradition des intérêts britanniques, tandis que son rival, plus sentimental, plus idéaliste, s'est laissé entraîner dans une opposition malheureuse, principalement au sujet de la guerre d'Orient, et s'est vu abandonné par la grande majorité de la nation.

DISRAELI,

COMTE DE BEACONSFIELD.

Cet homme d'Etat est âgé de 72 ans. Cette verte vieillesse est due à la vie d'études, calme et sans émotions, qu'il a presque toujours menée. Pas l'ombre de distinction physique. Son visage ridé, jauni, recroquervillé, avec une affreuse petite touffe de barbe à la pointe du menton, lui donne tout à fait l'air d'un de ces marchands d'habits, juifs comme lui, qui se promènent dans les rues de Londres avec un chapeau à chaque main.

Etant donné son point de départ, parvenir au rang de premier ministre d'un pays tel que l'Angleterre, c'est le plus beau tour de force qu'un homme ait jamais réalisé.

Il était né juif,—il a renoncé à la foi d'Israël. Il était romancier, homme de fantaisie et d'imagination, mélange de Balzac et de Dumas,—il s'est fait politique sérieux, homme d'Etat et administrateur remarquable.

Quand il entra au Parlement, il n'était pas plus orateur et n'avait pas plus de crédit qu'en France le chimiste Naquet. Son début à la tribune fut accueilli par des rires et des quolibets, mésaventure qui arriva également à Bismark. Comme ce dernier, il dit : "Avant peu, vous ferez silence et vous m'écoutez, je vous le jure." Comme le chancelier prussien, il tint sa parole et au-delà.

En politique, sa devise pourrait être : *business*,—les affaires et les intérêts.

C'est d'ailleurs par ce système que la grandeur de l'Angleterre s'est faite.

DISRAELI a de l'esprit comme quatre, à toute heure et partout dans la conversation, à la tribune et jusque dans les comices agricoles, où il parle volontiers des troupeaux et des moissons, bien qu'il ne soit pas le moins du monde agriculteur.

Son talent d'orateur est fait de satire et de rhétorique un peu trop flamboyante, et il y a toujours le petit mot pour rire jusque dans les occasions les plus solennelles. Il cherche le trait et vise à l'effet, ne craignant pas de se servir d'expressions drôlatiques, comme ce jour, par exemple, où dans un discours funèbre, il appelait le corbillard : *cet omnibus de la mort*.

DISRAELI a gagné une assez belle fortune avec ses romans. Chaque ouvrage lui est payé, en moyenne, 25,000 francs par l'éditeur, avec un intérêt sur tous les exemplaires vendus.

Il vient tous les jours à son ministère, comme le négociant de la cité qui va à ses affaires, mais il n'y demeure pas. Le soir, il reprend le chemin de fer et retourne dîner en famille, dans sa belle campagne de Hughenden, où la reine vient quelque fois le visiter.

Au fond, il n'est rien moins que champêtre. Son goût personnel lui ferait plutôt choisir un beau palais, en plein Londres, avec une échappée sur Hyde-Park ou les jardins de Kensington. Mais sa maison de campagne lui sert à jouer une plaisante comédie, à laquelle personne d'ailleurs ne se laisse prendre. Il voudrait faire croire qu'il est un gentilhomme campagnard, comme l'ont été presque tous les grands hommes de l'Angleterre, Palmerston, Peel, etc. Quand il se trouve à Hughenden, DISRAELI se promène à travers ses bois ou ses guérets, les

mains fourrées dans les vastes poches de son éternel veston de velours noir, la tête coiffée d'un large chapeau de feutre. Il fait mine de s'intéresser à la pousse des blés, à la culture des pommes de terre. Il entre dans les fermes, cause avec ses tenanciers, et leur soutire habilement quelques renseignements agricoles qu'il s'assimile promptement, pour les débiter, le dimanche suivant, avec le plus beau sang-froid, dans quelque meeting de campagnards.

GLADSTONE.

Visage dur, renfrogné, austère, ensemble un peu poseur, comme celui de Guizot à qui il ressemble, de même qu'au moral Disraëli pourrait être comparé à Thiers.

Le parallèle sera encore plus juste, si je parle de la rivalité, ou plutôt, de la haine qui existe entre GLADSTONE et DISRAËLI, vivace et ardente comme l'antagonisme des deux anciens ministres de Louis-Philippe.

Ce sentiment est bien naturel chez GLADSTONE, homme vertueux, pieux, moral et farouche, qui considère DISRAËLI comme un païen condamné au feu de l'enfer.

—C'est le Méphisto de la politique, disait-il un jour.

DISRAËLI, moins haineux par tempérament, admire au contraire GLADSTONE et lui rit au nez.

—Quel homme parfait, ce GLADSTONE, disait-il un jour, il n'a même pas un vice redhibitoire.

Une autre fois, DISRAËLI, toujours goguegnard, disait de son rival :

Cet homme connaît le latin, le grec, l'hébreu...et au besoin il vous chanterait une chansonnette.

Le fait est que GLADSTONE abuse un peu de Virgile et d'Homère, d'autant plus que, paraît-il, voyageant en Grèce, et voulant faire un discours en grec, les mots lui manquèrent, et il fut obligé de continuer en français. Mais il est possible que cette méchante histoire ait été imaginée par DISRAËLI.

Au fond, GLADSTONE, est un homme d'une immense érudition, un grand critique, un écrivain distingué, un orateur éminent qui a tout lu et qui connaît tout, mais cependant inférieur, à la tribune, au célèbre Bright lequel se vante de n'avoir lu qu'un livre : le

Paradis perdu. Il en a toujours un exemplaire dans sa poche.

Dans sa campagne de Hawarden, M. GLADSTONE mène largement la vie du gentilhomme campagnard. Le château renferme de fort belles collections de céramique. M. GLADSTONE y est bon connaisseur. Une quantité incroyable de livres, de vieux bouquins, des brochures à foison, des volumes de théologie, de commentaires sur la Bible et les Saintes-Ecritures, des pamphlets nombreux comme les sables de la mer.

Le châtelain de ce domaine jouit d'une robuste et saine vieillesse.

Le crâne est un peu dégarni : sur les côtés voltigent des touffes de cheveux gris qui s'éclaircissent de jour en jour ; mais la stature carrée, demeure aussi solide, aussi imposante qu'auparavant.

Il se lève toujours de bonne heure et descend à l'église du village pour faire ses prières. Puis il lit, écrit, médite ou fait des mathématiques (il y est de première force) jusqu'au *lunch* qui a lieu à deux heures. Il mange très-sobriement, presque toujours du poisson—il prétend que c'est le meilleur aliment pour les gens qui travaillent du cerveau.—Quand il a pris son verre de porter, il chausse d'énormes souliers à semelles de bois et à clous gigantesques auprès desquels les fameux souliers de Dupin seraient de fines bottines, accompagné de son fils qui est curé de la paroisse de Hawarden, il entreprend de longues promenades à travers les chênes séculaires de ses terres.

Il n'est pas rare de voir les deux GLADSTONE, le père et le fils, l'habit bas, les manches retroussées, en train de couper à grands coups de hache l'un de ces vieux chênes, célèbres dans tout le comté.

GLADSTONE soutient que ce travail de bûcheron est excellent pour la santé ; mais il m'est avis qu'il y met un peu d'ostentation. Sachant que cet exercice manuel ne manquerait pas de plaire à la foule ouvrière dont il recherche avidement les sympathies et les suffrages. GLADSTONE s'est fait photographe, dans la tenue que je viens de décrire, la hache à la main et en bras de chemise. On dirait Frédéric Lemaître dans le rôle du père Martin.

Ces photographies ne vous parais-

sent-elles pas le comble du ridicule? Remarquez bien qu'elles ont été jetées dans le commerce, comme une actrice le ferait pour son portrait.

M. DISRAELI a dû bien rire en voyant ces photographies du bûcheron GLADSTONE.

X.

Galerie des Femmes Célèbres.

MADAME ISABELLE DE MUN.



MADAME Isabelle de Mün, décédée à Saint-Louis, (Mo.) le 13 juillet 1878, à l'âge de 81 ans, 8 mois et 28 jours, était née à Saint-Louis le 15 octobre 1796. Madame de Mün était la mère de Madame veuve Antoine Léon Chénier

et la grand'maman de feu madame Marie Chénier, l'épouse si regrettée de feu le major Charles Ouimet, de Villamentana, à Sainte-Thérèse de Blainville, province de Québec, Canada.

Madame de Mün était la fille de Charles Gratiot, un des citoyens les plus intelligents, les plus éminents et les plus distingués de St. Louis. M. Charles Gratiot étant né à Lausanne, canton de Vaud, en Suisse, il émigra à Charlestown, C. S., vers l'époque du commencement de la guerre de Révolution et arriva à St. Louis au commencement de l'année 1777 où il se livra au commerce, étant alors jeune homme. Le 25 juin 1781 il épousa Victoire Chouteau, sœur du colonel Auguste Chouteau qui était venu jeune enfant à St. Louis avec Laclède, le fondateur de la Reine de l'Ouest, "St. Louis", dès lors son nom se rattache directement à l'histoire "des pays de l'Ouest" qui ont été en partie colonisés par les descendants des Français et des Canadiens.

De ce mariage naquirent quatre fils, savoir : Charles, Henri, Jean-Baptiste et Paul, et cinq filles, savoir : Julie, qui épousa J.P. Cabanne; Victoire, qui épousa Sylvestre Labadie; Isabelle,

celle qui fait le sujet de ce mémoire, mariée à Jules de Mün; Emilie, mariée à Pierre Jouteau, fils; et une autre fille, mariée à M. Maclot.

Charles Gratiot, après avoir obtenu ses brevets du président Jefferson et avoir été gradué de l'école militaire de West-Point, combatti vaillamment, en 1812, le long de la frontière canadienne et se couvrit de gloire et de mérite. Chargé, ensuite, comme ingénieur militaire, de l'érection des fortifications autour de Washington, il contribua puissamment à relever l'éclat et la gloire de son pays adoptif parmi les nations du globe. M. Wasburn, ex-ministre de France, est allié à cette famille, par mariage.

II

Mademoiselle Isabelle Gratiot, mariée à M. Jules de Mün, à Saint-Louis, en 1811, à l'âge de 15 ans, était remarquable, à cette époque, par son incomparable beauté et par ses manières gentilles, distinguées, et accomplies. Elle était universellement recherchée par les sommités du monde élégant.

Possédant une éducation supérieure, Mme. de Mün, avec l'accent suave de la langue française dont elle ne voulait jamais se départir, charmait et commandait l'admiration de tous ceux qui jaloussaient son aimable et agréable société.

De son mariage avec Jules de Mün naquirent : Isabelle, épouse d'Edward Welsh, maintenant décédé; Julie, la veuve de M. Antoine Léon Chénier, si avantageusement connue, aimée et respectée au Canada où elle a laissé d'agréables souvenirs; Louisa, épouse de Robert A. Barnes; et Emilie, épouse de Charles Bland Smith.

Charles Gratiot fut l'un des plus ardens promoteurs de la cession de la Louisiane au gouvernement des États-Unis, et c'est sur le balcon de son habitation même, que Amos Stoddart, l'envoyé spécial du président Jefferson, reçut l'acte de cession de cet Etat, qui fut solennellement accepté et reconnu le 10 mars 1804.

III.

Le pavillon français ayant fait place à l'étendard étoilé au milieu des pleurs et des gémissements des descendants

français, témoins de ce nouvel abandon par la mère-patrie ; M. Charles Gratiot fût le seul qui le salua, et madame de Mün, alors âgée de sept ans, était seule survivante à Saint-Louis, témoin de cet incident remarquable et poignant pour la race française dans l'Ouest.

La ville de St. Louis fût incorporée en 1809, avec un bureau de syndics pour administrer ses affaires, dont le colonel Auguste Chouteau fut le président pour l'année 1810. Charles Gratiot en fût le président pour les années 1811, 1812 et 1813, et se fit particulièrement remarquer par son esprit de progrès et d'entreprise et mourut à St. Louis en 1819, aimé, respecté et regretté par tous ceux qui l'avaient connu, et laissant une fortune colossale.

Jules de Mün, père, appartenait à la noblesse de France, et au temps de la Révolution il échappa au danger, en se réfugiant à St. Domingue, là où naquit son fils. Après les troubles, M. de Mün, père, retourna en France avec sa famille pour l'y faire instruire ; mais il fût obligé de se sauver soudainement en Angleterre, afin d'échapper à la guillotine, laissant ses enfants aux soins d'une vieille servante qui en prit soin en les cachant dans un souterrain, pour les en faire sortir sous des haillons et les conduire sur les côtes de France d'où elle les rendit à leur père, en Angleterre.

C'est à l'heure même où Robespierre payait de sa tête sur l'échafaud, que les enfants de M. de Mün, témoins de l'exécution de ce misérable, s'attristaient et fondaient en larmes à la vue du sang ; mais ils furent promptement entraînés par la fidèle servante afin de ne pas attirer l'attention publique sur eux.

IV.

À l'époque de la Restauration de la famille Bourbon et de la chute de Napoléon I, Jules de Mün reçut de Louis XVIII, par l'entremise de l'ambassadeur français, des Lettres Royales l'invitant à retourner en France, et ces lettres étaient accompagnées des décorations de l'ordre de "Fleurs de lis de France," la plus haute marque d'honneur que pouvait accorder la nation, alors.

M. le comte de Mün, l'éminent orateur du Corps Législatif, est le cousin de feu M. Jules de Mün.

Les deux fils de M. de Mün, Auguste et Jules, arrivèrent à la Louisiane aussitôt après cette époque, et l'un deux, Jules, contracta une importante société commerciale avec Auguste et Pierre Chouteau, fils, qui s'aventurèrent au Mexique, à l'époque de la révolution contre l'Espagne, et après avoir eu leurs biens confisqués ils furent retenus prisonniers pendant deux ans, et ne furent relâchés que par l'entremise de Henry Clay, sous l'administration Monroe, avec l'assistance de l'ambassadeur français, à Washington.

V.

À son retour à St. Louis, Jules de Mün s'embarqua avec sa famille pour Cuba, où il établit une immense plantation de sucre et de café et où il demeura jusqu'à 1830, époque à laquelle il retourna à St. Louis pour vivre dans l'opulence jusqu'au 15 août 1843, terme de sa carrière, après avoir été successivement nommé, par le gouvernement, secrétaire du Bureau de Révision des Titres français et espagnols dans St. Louis, sous les dispositions de l'acte du Congrès 1832 et 1833, Régistrateur au Bureau des Terres de l'Etat, Greffier de la Cour de Comté et Gardien de la Cour de Records à St. Louis.

VI.

Madame de Mün était bien la digne épouse de l'homme distingué dont le nom sera inscrit au fronton du monument que l'histoire élèvera à la mémoire de ceux qui ont été les loyaux sujets de la grande République, sans oublier ni renier en quoi que ce soit les titres de gloire attachés au nom de la France.

A.

Bibliographie.

Le Paradis Catholique, par l'abbé Lohan, 1 volume in-12, br., 50 cents. Paris: Poussielgue, Editeur.—Montréal: J. B. Rolland et Fils, Libraires-Dépositaires, 12 et 14 rue Saint-Vincent.



On sait que, de nos jours, plusieurs écrivains anticatholiques, tout en reconnaissant la nécessité d'une vie future pour la récompense des bons et le châtement des méchants, ont imaginés des systèmes absurdes, mais capables d'égarer les esprits faibles et les gens peu instruits, c'est-à-dire la foule. Revenant plus ou moins aux vieilles fables de la métépsychose, ces messieurs ne veulent que d'un châtement temporaire, qui ne consisterait qu'en une série d'expiations, pour aboutir, en dépit de tous les forfaits et de la haine persévérante du bien, à la jouissance du bonheur éternel.

A ces vaines imaginations qui dénaturent l'idée de la justice éternelle, M. l'abbé Lohan a voulu opposer une notion largement développée du paradis chrétien, tel que l'expose la saine théologie. Généralement les fidèles les plus fervents, tout en possédant une idée exacte de l'éternité des récompenses, n'ont qu'une connaissance très-imparfaite de la nature de cette félicité que Dieu réserve à ses élus; aussi y a-t-il ici beaucoup à apprendre pour l'immense majorité des lecteurs sur le passage d'une âme dans l'éternité; le lieu du paradis; l'état des esprits, des cœurs, des corps dans ce séjour de délices; les diverses degrés du bonheur; le changement de lieu; les rapports des bienheureux avec nous; les entretiens dans le paradis; le repos et le progrès dans l'éternité.

Voici du reste l'approbation de Mgr. l'évêque de Nantes :

"Sur le rapport favorable qui nous a été présenté, nous en approuvons l'impression et nous en recommandons la lecture aux fidèles. L'auteur donne de justes développements aux considérations sur le bonheur du ciel. Les fi-

dèles y trouveront un secours pour leur foi dans la réfutation des erreurs modernes sur la vie future, et un aitement pour leur piété dans l'exposition de la croyance de l'Eglise et des enseignements de la théologie sur la béatitude des élus."

Le Code Catholique, par l'abbé Vétu, 1 volume in-8, broché, \$1.50. Paris: Martin, Editeur.—Montréal: J. B. Rolland et Fils, Libraires-Dépositaires 12 et 14, Rue Saint-Vincent.

Sous ce titre un peu singulier, M. l'abbé Vétu avait publié un répertoire par ordre alphabétique de la doctrine et de la discipline de l'Eglise catholique, dont il vient de paraître une nouvelle édition. L'auteur ne se bornait pas à l'exposition, il faisait aussi de la controverse et à l'occasion réfutait brièvement les erreurs de notre temps. De cette façon, le Code Catholique constituait comme un Memento très-utile pour le prêtre.

L'ouvrage a reçu plusieurs approbations épiscopales, parmi lesquelles nous mentionnerons celles de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Dijon; il s'ouvre par un hommage à Notre-Seigneur Jésus-Christ "dans la personne de son vicaire, Pie IX, successeur de Saint-Pierre et chef visible de l'Eglise catholique." La nouvelle édition sera certainement bien accueillie, car elle peut rendre des services.

Manuel de dévotion à Ste. Anne, sa vie, son culte et ses miracles en Canada, par l'Abbé A. Léon Bouland, curé de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Central Falls, R. I., 1 vol. gr., in-18 rel. 20 cts., Montréal: Cadieux & Derome, libraires dépositaires.

Ce livre est divisé en trois parties: la première partie, qu'on pourrait appeler historique; la seconde partie relate quelques-uns des innombrables miracles; la troisième partie, qui contient des pratiques de dévotion à la bonne Ste. Anne, des méditations, une neuvaine, un triduum, des litanies, etc., etc.

Une piété vive et éclairée, de belles et grandes pensées, et surtout une ardente dévotion à la bonne Ste. Anne, voilà ce qui distingue particulièrement ce livre.

Nécrologies.

IN MEMORIAM !

O Dieu, accordez-leur un repos éternel ;
Et permettez que la lumière divine brille à jamais sur eux.

CATASTROPHE TRAGIQUE.



La mort vient de moissonner plusieurs existences, enlevées pour la plupart à la fleur de l'âge. L'aurore brillante et radieuse semblait promettre à plusieurs des victimes une félicité sans nuages, lorsque la Providence est venu interrompre leurs projets et changer leur félicité terrestre pour la céleste aurore d'un jour qui ne finira plus ! Le ciel, en effet, venait ouvrir cette porte de lumière que nous appelons le tombeau, pour récompenser ses élus, et faire réfléchir les témoins et autres de ce désolant spectacle, que la main mystérieuse de la Providence dirigeait.

Bien que la Presse quotidienne ait relaté les détails de ce lugubre drame, nous croyons devoir le faire, à notre tour, afin d'offrir un résumé plus exact des faits, que nous avons puisés sur les lieux mêmes du désastre, mais que la presse quotidienne n'a pu donner dans le conflit des informations plus ou moins erronées qui devait nécessairement lui parvenir, lors de la catastrophe.

I.

Vendredi, le 18 juillet, sur les huit heures du soir, la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, située à environ sept lieues en amont de Québec, était plongée dans un deuil général, par la mort de huit personnes sur quinze qui s'étaient embarquées dans un *yatch* de 22 pieds de long, pour une promenade sur le fleuve, vis-à-vis de la paroisse.

Préalablement, les excursionnistes au nombre de treize, y compris Madame Octave Delisle, s'étaient embarqués

à bord du *yatch*, qui filait vers le haut du fleuve, lorsque Madame Delisle pria son mari de la reconduire au quai, désirant profiter de l'arrivée du vapeur *St. Antoine*, pour acheter des fruits qu'elle voulait apporter à la ville le lendemain, terme de sa vacance. Comme elle se préparait à débarquer du *yatch*, Mlles. Larue et Matte apparurent sur le quai, et sur la proposition que lui fit Mlle. Larue, qui voulait embarquer, elle consentit à rester dans l'embarcation, bien qu'elle eût préféré débarquer. Mlle. Matte, cependant, manifesta une certaine répugnance d'y aller, mais sur les instances de Mlle. Larue elle y consentit. L'embarcation, qui portait alors quinze personnes, dont trois personnes du sexe, prit le large.

Ce groupe était ainsi composé :

M. Octave Delisle, commis chez MM. P. Garneau et Frère, et organiste de la Congrégation des hommes de St. Roch de Québec ;

Madame Octave Delisle, sa femme, fille de M. Joseph Garneau, menuisier-entrepreneur, de Québec ;

M. le Dr. Ernest Delisle, M. D., président de l'association musicale de la Pointe-aux-Trembles ;

M. Louis Lefebvre, père, instituteur et organiste de l'église de la Pointe-aux-Trembles ;

M. Athanase Delisle, frère du Docteur et d'Octave Delisle ;

Mlle. Emilie Larue, fille du seigneur de la Pointe-aux-Trembles ;

Mlle. Elmina Matte, fille de M. Anicet Matte, de la Pointe-aux-Trembles ;

MM. Jean Larue, Fortunat Gauvreau, Narcisse Blais, Xavier Garneau, Louis Gauvin, Tancrède Lefebvre, fils, O. Larivée et Barthélemi Larue.

Bon nombre d'amis les avaient accompagnés jusque sur le quai et se plaisaient à voir l'embarcation filer sur l'eau, poussée par une légère brise. Madame Larue, de la galerie de son manoir seigneurial, suivait avec sa longue-vue la marche du *yatch*.

L'on ne se doutait guère que quelques instants plus tard la douleur succéderait à la joie et que huit des personnes qui composaient l'équipage du *yatch* ne remonterait plus sur le quai.

Il y avait à peine vingt minutes qu'ils étaient partis du quai, lorsque, au milieu du fleuve, l'embarcation se mit à pencher, malgré la *slide-keel* par-

faitement poussée. Alarmée, Madame Delisle dit à son mari :

—Mais, Octave, nous allons verser !

—Oh ! chère Odile, nous le sommes infailliblement !

Puis, en effet, le yacht, lentement, et sans coup de vent, — contrairement à ce qui a été dit, — jeta à l'eau les quinze personnes qui se trouvaient à bord. C'est alors que la scène devint des plus touchante !

La piété et la douleur se mêlaient dans les esprits.

—Oh ! bonne Sainte-Anne, criait Mlle. Matte, nous laisserez-vous périr ?

Tous, d'invoquer Sainte-Anne. Ce fut le cri de ralliement.

Le visage d'Octave Delisle, baigné de pleurs, et le cœur déchiré, ayant aperçu sa femme qui luttait dans les flots, à une certaine distance de lui, cria à son frère, le Dr. Ernest Delisle, qui était habile nageur :

—Ma femme va se noyer ! Ernest, sauve-là !

Et le Docteur de répondre :

—Octave, ne crains rien, je vais la sauver avec Emilie !

Mais le ciel en avait ordonné autrement !

Les deux femmes devaient mourir et entraîner dans une ruine commune le Docteur lui-même, qui se trouva sans doute paralysé dans ses mouvements par les deux infortunées qui s'attachèrent convulsivement à ses bras ou à son cou.

Lorsqu'il reparu sur la surface, pour la dernière fois, épuisé et presque asphixié, il leva ses yeux vers le ciel, en disant : *Mon Dieu ! Mon Dieu !* puis un douloureux soupir vint attester ses tourments secrets.

Il s'était donc héroïquement sacrifié, et mourait victime de son dévouement, en pensant à sa femme et aux deux enfants qu'il laissait pour déplorer sa perte.

Bientôt après, le vapeur *St. Antoine* et quelques embarcations partis de la rive, dont une montée par le Curé de la paroisse, M. l'abbé Rousseau, arrivèrent sur le lieu de l'accident, pour opérer le sauvetage.

Mlle. Matte, plus heureuse que ses deux compagnes, après avoir lutté contre la mort avec une énergie ferme et résolue, fut retiré de l'eau avec le jeune Gauvreau, qu'elle n'avait pas voulu abandonner, en le tenant courageuse-

ment d'une main, tandis qu'elle s'était cramponné à la chaudière avec l'autre main.

Les autres survivants furent également retirés de l'eau par la chaloupe du vapeur *St. Antoine*, dirigé par le fils du Capitaine Bergeron et quelques autres personnes de l'équipage.

M. Octave Delisle, qui avait la conduite de l'embarcation, fut retiré le dernier, et saisi au moment où il allait disparaître pour toujours.

Voici la liste lamentable de ceux que les secours les plus pressés n'ont pu arracher à la mort :

Madame Octave Delisle, âgée d'environ 24 ans, mariée depuis trois ans. Sans enfants.

Mlle. Emilie Larue, âgée de 21 ans, jeune fille très instruite, et cantatrice excellente.

Louis Lefebvre, instituteur, âgé de 41 ans, marié et père de cinq enfants.

Tancrède Lefebvre, fils de l'Instituteur, âgé de 14 ans.

Louis Gauvin, âgée d'environ 48 ans, marié, mais sans enfants.

Xavier Garneau, 29 ans, non-marié, forgeron.

Ferdinand Blais, âgé de 28 ans et 3 mois, non-marié.

Dr. Ernest Delisle, âgé de 29 ans et 5 mois, marié, et laissant deux enfants.

Toute l'après midi de samedi, pas moins de 50 personnes, occupant des embarcations au nombre d'une vingtaine, ont fouillé le lit du fleuve en tous sens, mais tout fut inutile, ainsi que les jours suivants. Ce ne fut que le mardi suivant que la plupart des cadavres furent retrouvés, et cela vis-à-vis de la ville.

Maintenant que les esprits sont calmés, la plupart des gens sont d'opinion que la cause véritable de l'accident repose dans le fait qu'il y avait trop de personnes à bord, ce qui a gêné l'exécution de la manœuvre.

M. Octave Delisle avait donné ordre de desserrer les cordes qui maintenaient la grande voile ; plusieurs personnes étant assises sur ces cordes on n'en put rien faire. M. Delisle ayant crut que c'était fait, il exécuta la manœuvre pour tourner, ce qui amena l'accident.

II.

Le lundi, 21 juillet, les services et funérailles de MM. Louis Lefebvre et

Louis Gauvin avaient lieu à la Pointe-aux-Trembles, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Les corps de ces deux infortunés avaient été retrouvés l'un, peu de temps après l'accident, et l'autre, dans le fond du yacht, le lendemain.

Le mardi, 22 juillet, étaient chantés au même endroit les services du Dr. Delisle et de Mlle. Larue, alors que les corps n'étaient pas encore retrouvés. L'affluence était considérable, grossie par l'arrivée d'un grand nombre de personnes de Québec, amenées par le vapeur St. Antoine. L'Union Musicale de l'église St. Jean était à l'orgue, et l'église décorée avec toute la pompe funèbre ordinaire. Le catafalque, au bas de la nef était préparé avec beaucoup de goût. et ornée de fleurs.

Durant le service, une dépêche télégraphique adressée au Curé fut lue, donnant information que les corps du Dr. Delisle, de Mlle. Larue et de M. Blais avaient été retrouvés devant la ville, et qu'un libéra serait chanté à 8 heures du soir, suivi des funérailles des trois victimes retrouvées.

À 6 heures, le même soir, devait avoir lieu les funérailles du jeune Tancrede Lefebvre, dont le corps avait été aperçu et recueilli par le vapeur St. Antoine, vis-à-vis St. Augustin, en se rendant à la Pointe-aux-Trembles, pour les services funèbres sus-mentionnés.

Il ne restait donc plus à trouver que le corps de Madame Delisle et celui de M. Garneau, lesquels furent retrouvés vis-à-vis de la ville le lendemain, mercredi, dans la matinée.

Les funérailles de Madame Delisle eurent lieu à Québec, à 5 heures du soir, mercredi, où un *Libera* solennel fut chanté à l'église St. Jean, par la réunion des divers chœurs de la ville. Une foule immense encombra l'église. Messire P. O. Drolet, oncle de la défunte, et curé de St. Félix du Cap Rouge, fit l'absoute et procéda aux funérailles, au cimetière Belmont. Madame Delisle repose à côté de sa mère, dans le lot de famille de monsieur Joseph Garneau, père de madame Delisle.

La cercueil de madame Delisle était complètement couvert de couronnes et guirlandes de fleurs, lys, croix en cire et autres offrandes généreuses que l'affection avait pu suggérer, venant de

la part de mesdames Ephrem Dugal, Clodemire Delisle, Théophile Dugal, et Demoiselles Eugénie Robitaille, G. A. Lafrance et Alphonsine Dugal.

Plus de 50 voitures ont escorté le convoi funèbre de la morgue à l'église et au cimetière.

Le lendemain, jeudi, le service de madame Delisle fut chanté à l'église St. Jean, au milieu d'un concours aussi considérable que celui de la veille. Messire Lessard, chapelain de la Congrégation des hommes de St. Roch de Québec fut le célébrant, assisté des révérends messieurs Fraser et Nadeau, comme diacre et sous-diacre.

La partie musicale a été remplie par les membres de l'Union Musicale, la Société Ste. Cécile et quelques amateurs. On y chanta la messe de *Requiem* et le *Libera* composés par feu messire Perrault, de St. Sulpice de Montréal. Messieurs Gustave Gagnon, organiste de la Basilique, et Calixte Lavallée, organiste de l'église St. Patrice, présidaient au grand orgue, et monsieur George Hébert, organiste de l'église St. Jean, tenait l'orgue accompagnateur.

Au Graduel, monsieur H. A. Bédard, dont la voix est sympathique et touchante, fut l'interprète des tendres *Adieux de Schubert*. Cette mélodie allait jusqu'à l'âme.

À l'Offertoire, le *Pie Jesu* de l'abbé Michel fut rendu par le chœur avec beaucoup d'onction et de douceur.

À la Communion, madame George Hébert nous donna un solo de circonstance que nous ne connaissons pas, mais qui semble être un douloureux soupir exprimée à la mémoire de cette pauvre victime, enlevée si soudainement à la vie.

Avant l'absoute, monsieur Petrus Plamondon, de sa voix riche et sonore, nous fit entendre cette mélodieuse composition: *La cloche tinte pour les morts!* qui semblait révéler, en effet, les soupirs plaintifs de cette voix qui montent, avec les parfums de la prière, vers les demeures immortelles.

L'absoute a été dite par le Rév. M. Plamondon, chapelain de l'église St. Jean, qui a pris un intérêt signalé dans cette triste occurrence.

III.

Après avoir rapporté succinctement les phases de cette douloureuse catas-

trophe, nous terminerons ce lugubre exposé par une courte notice sur chacune des victimes de cette foudroyante journée.

Dr. Ernest Delisle.

Le Dr. Delisle, âgé de 29 ans et 5 mois, avait été admis docteur en médecine à l'Université-Laval en 1873. Le Dr. Delisle s'était acquis une estime générale dans la paroisse. Il avait épousé Mlle. Larue, cousine de celle qui s'est noyée, qu'il laisse ainsi que deux enfants pour déplorer sa perte, le dernier n'ayant à peine trois semaines.

Le père de la famille Delisle est un marchand retiré des affaires, de la Pointe-aux-Trembles, et qui a été autrefois maire de la paroisse.

Mlle. Emilie Larue.

Mlle. Larue, noyée dans ce lugubre accident, était la fille unique de Charles Larue, écrivain, co-seigneur de la Pointe-aux-Trembles, et nièce de John Burroughs, écrivain, protonotaire de Québec.

L'infortunée jeune fille n'était âgée que de 21 ans, et devait se marier prochainement à un jeune homme occupant une haute position dans le comté de Portneuf.

D'un caractère sympathique et doux, excellente musicienne, Mlle. Larue sera longtemps regrettée par un nombreux cercle d'amis.

Madame Octave Delisle.

Madame Delisle, mariée depuis trois ans, vivait heureuse et chérie de son époux. Elle n'était âgée que d'environ 24 ans. Bienfaisante et affectueuse, tel était son caractère; aussi, que de larmes ont coulé parmi l'assistance, lors de ses funérailles. La générosité de son cœur lui attirait la sympathie de tout le monde, et elle fut pour ses frères et sœur une véritable protectrice, surtout depuis la mort de sa mère, qu'elle affectionnait si tendrement.

M. Louis Lefebvre.

M. Lefebvre, âgé de 41 ans, était instituteur dans la paroisse, et organisateur de l'église de la Pointe-aux-Trembles, depuis nombre d'années. Il laisse une veuve et cinq enfants, à part son fils Tancrède, âgé de 14 ans, qui s'est noyé avec lui.

M. Lefebvre a été l'un des premiers élèves de l'École-Normale-Laval alors que Mgr. Horan en était le Principal. Il exerçait sa profession d'instituteur depuis dix-neuf ans.

M. Louis Gauvin.

M. Gauvin, de la Pointe-aux-Trembles, rentier, était âgé d'environ 48 ans. Il laisse une veuve, mais sans enfants. Sa famille est nombreuse, à Lorette et autres paroisses environnantes. Cet infortuné a été trouvé blotti dans le fond du yacht, le lendemain du désastre.

M. Fortunat Blais.

Cet infortuné, âgé de 27 ans et 3 mois, non marié, est le fils de M. Narcisse Blais, marchand et maître de poste de la Pointe-aux-Trembles. En tombant à l'eau, il n'a pas reparé, paraît-il, à moins qu'il ait ressout sous la voile ou sous l'embarcation.

M. Xavier Garneau.

M. Garneau, âgé de 29 ans, est le fils de feu Firmin Garneau, de la Pointe-aux-Trembles. Il était forgeron de son état, et non marié. C'est le dernier retrouvé, de ceux qui ont péri. Son service et sépulture ont eu lieu dans sa paroisse natale, à la Pointe-aux-Trembles, où il résidait.

IV.

Nous croyons devoir mêler notre voix aux réclamations qui viennent d'être formulées par quelques citoyens indignés, à propos de la morgue de Québec.

Nous avons été nous même péniblement surpris de voir l'espèce de hutte que l'on appelle la morgue, où sont reçus les cadavres des personnes noyées. C'est une véritable honte pour la corporation de Québec, que de voir un pareil tandis, et le désordre qu'il y a dans le service du personnel chargé de protéger ces cadavres, contre une horde d'individus qui s'introduisent dans la morgue, sans droit ni autorisation.

Nous espérons que les scènes regrettables qui se sont passées sous nos yeux, mardi, le 22 juillet, ne se renouveleront plus, et que la Corporation de Québec verra à ce que le respect

que la mort doit toujours commander au milieu d'une civilisation chrétienne soit protégé, et que des mesures soient prises le plus tôt possible pour y élever une bâtisse convenable et digne servir de morgue comme en possède toutes les grandes villes de la confédération canadienne.

Le Prince Impérial

DE FRANCE.

Nous avons reçu, le mois dernier, la triste nouvelle de la mort du Prince Impérial de France, tué par la lance sauvage d'un Zoulou, en Afrique.

On sait aujourd'hui que le général anglais, sous les ordres duquel était placé le jeune prince, a formellement désobéi aux ordres de lord Chelmsford, en le laissant s'engager dans une expédition si aventureuse. On sait qu'il a été abandonné par ceux qui l'accompagnaient, et que au lieu de le secourir, comme le leur indiquait le devoir, ils se sont sauvés à bride abattue et, dans leur fuite, ne se sont arrêtés qu'à trois milles de l'endroit où ils avaient laissé le Prince se débattre avec les zoulous.

De fait, ils ne se sont aperçus de son absence qu'après cette course échevelée de trois milles, alors que, parfaitement à l'abri eux-mêmes, ils se sont retournés pour voir ce qui se passait derrière eux.

Les Anglais, dont on ne peut en général contester la bravoure, se sentent profondément humiliés de cette faute qui a eu de si désastreux résultats. Plusieurs de leurs journaux, tels que le *Times*, ont manifesté leur indignation, et le gouvernement comme le public anglais, s'est efforcé de laver cette souillure en rendant à la mémoire du malheureux jeune prince l'hommage qui lui est dû, en détachant immédiatement de l'escadre de l'Afrique du Sud un bâtiment de guerre, l'*Orontes*, pour transporter en Angleterre les restes du Prince.

D'après les ordres de la Reine Victoria, l'escadre de la Manche est allé au devant de l'*Orontes*, et l'a escorté jusqu'au lieu du débarquement. Les funérailles ont été splendides et touchantes.

Un Comité a été nommé, d'après la demande du Prince de Galles, pour

aviser à l'érection d'un monument à la mémoire du prince regretté. Le commandant en chef de l'armée britannique, le duc de Cambridge, en est le résident, et sur la liste des membres figurent presque tous les généraux renommés de l'Angleterre.

II.

M. Faucher de St. Maurice, qui s'associe à toutes les bonnes pensées, quand il ne les provoquent pas lui-même, vient de publier la lettre suivante, à propos du Prince Impérial.

« La jeunesse canadienne-française a été douloureusement frappée par la fin prématurée du prince Impérial de France. Cette nature pieuse, chevaleresque, adonnée aux fortes études, nous avait empoignés. Nous nous plaignions à retrouver en Napoléon-Louis toutes les aspirations, toutes les élévations d'une âme virile. Nous fondions sur sa piété, sur son courage les plus grandes espérances.

Embusqué derrière de hautes herbes, un nègre est venu, en rampant, porter le premier coup au prince. Abandonné par son escorte, il a été retrouvé percé de dix-neuf blessures. Derant ce Français mort au service de l'Angleterre, nous Français aussi, nous ne saurions rester indifférents; et l'un des prochains paquebots apportera à Chiselhurst, avec l'expression des sentiments de condoléances de la jeunesse canadienne-française de Québec, une couronne de violettes et d'immortelles qui sera déposée sur la tombe du prince Impérial. Tout ceux chez qui bat un cœur français, tous ceux chez qui l'amour du sol gaulois est encore vivace applaudiront à cette généreuse idée, et s'empresseront de prendre part à cette démonstration de profonde sympathie.

Il se tromperait gravement, celui qui voudrait donner à ce souvenir touchant une portée politique.

A Québec, la jeunesse n'est ni bonapartiste, ni du parti des princes d'Orléans.

Elle est française.

En 1870, nous avons pleuré la mère-patrie mutilée, et nous nous sommes empressés de souscrire, dans l'humble mesure de nos moyens, pour venir en aide aux blessés des armées de terre et

de mer. Presque sans interruption, depuis la cession de 1763, nous avons tenus à honneur d'avoir de nos représentants dans les rangs de l'armée ou de la marine française.

Les guerres du premier Empire ont eu des généraux et des amiraux canadiens-français, portant haut et ferme le drapeau tricolore ; le général baron de Léry, les amiraux Bedout et de Vaudreuil, le capitaine de vaisseau Danys de Bonaventure. La Crimée, l'Algérie, l'Italie, le Mexique, la campagne de France ont compté parmi les premiers aux avant-postes, des soldats, des officiers canadiens-français, et les vétérans de ces batailles et de ces campagnes se rappellent encore les noms de Casault, de Lefebvre, de Bellefeuille, d'Arthur Taschereau, de Beaugrand, et du zouave Comte, tué à la bataille de Pathay.

La France que nous aimons, n'est pas la France livrée aux factions et bêtes ! C'est la France religieuse, lettrée, triomphante ; la France, tête et centre du monde, ne travaillant qu'à tout ce qui peut grandir les âmes, élever les cœurs, les rapprocher de Dieu. Cette France là, c'était celle que rêvait le Prince qui vient de tomber " la face tournée vers l'ennemi. " — " Ma dernière pensée sera pour ma patrie, écrivait-il pendant la nuit qui précéda son départ — c'est pour elle que je voudrais mourir !

Brave et bon prince ! l'Église, la France, tel était le double amour de ce filleul du Pape, de ce fils d'empereur qui vient d'enseigner aux grands de la terre l'inanité des choses humaines.

Exilé de son pays, servant une cause étrangère, mourant loin des siens, n'y a-t-il pas, entre le sort de Napoléon-Louis et celui de la jeunesse française au Canada une touchante similitude ? Comme lui, notre peuple a été violemment arraché à ses affections ; comme lui, dans notre abandon, nous n'avons pas eu un seul mouvement d'amertume ; comme lui, nous n'avons cessé de tourner nos regards vers la mère-patrie oublieuse, fiers d'applaudir à ses triomphes, fiers encore de compter parmi ceux qui n'ont jamais désespéré de la France, tout en pleurant sur ses malheurs. Comme le prince, nous n'avons cessé de nous dire : " Si j'oublie ceux qui ne sont plus, on m'oubliera à mon tour. " Comme lui, tout en ne

cessant d'aimer la France, nous avons servi l'étranger, et comme Napoléon-Louis nous mourons peut-être un jour, en défendant le drapeau qu'il vient de rougir de son sang.

Dans une invocation sublime retrouvée parmi les papiers du prince, on lit ces mots : " O mon Dieu, montrez-moi toujours où se trouve mon devoir ; donnez-moi la force de l'accomplir en toute occasion. Arrivé au terme de ma vie, je tournerai sans crainte mes regards vers le passé. " Depuis 1608, ces touchantes paroles, qui devraient être la prière de tous les exilés, de tous les abandonnés, sont dans le cœur de notre peuple, et l'histoire sera là pour dire que le Canadien-Français, pas plus que le prince de France, y ont failli.

La démonstration que se propose de faire la jeunesse canadienne-française, n'est pas, il faut le répéter, une démonstration politique. Elle est l'expression spontanée de ceux qui se souviennent de la patrie ; de ceux qui, placé en face du douloureux départ du prince, n'ont pu s'empêcher de faire certains rapprochements entre leur position et la sienne.

La plus délicate des attentions accompagnera cette pieuse offrande. La jeunesse canadienne-française de Québec associera sa douleur à celle de cette pieuse femme qui, sans patrie, sans époux, sans fils, traverse maintenant seule la vallée des larmes, cherchant le Ciel qui voit son abandon, mais qui veut encore la laisser sur terre pour enseigner la résignation aux exilés, aux veuves et aux mères inconsolables.

Un jour, il y a de cela vingt-cinq ans, l'impératrice Eugénie regardait défiler la garde impériale qui partait pour la Crimée.

— Vous pleurez, lui dit tout à coup l'empereur, en lui prenant la main.

— Oui, répondit-elle ; je songe aux mères.

La vieille cité de Champlain, cette mère de la Nouvelle-France, n'a pu oublier Celle qui, pendant près d'un quart de siècle, a été pour la vieille France la patronne des affligés, la consolation des malades, la visitante des pestiférés, l'espoir des prisonniers, la mère de tout ce qui souffrait, de tout ce qui luttait, de tout ce qui manquait d'affection. En présence de la tombe du prince impérial, Québec sent tressaillir son cœur français, et il continue

à suivre la chaîne de ses traditions chevaleresques, en prenant part à l'insondable douleur de celle qui, depuis neuf ans, oubliée des puissants de ce monde, mais sans cesse devant l'œil de Dieu, a changé son titre d'impératrice contre celui de *Mater dolorosa*."

N. B.—La couronne que la jeunesse canadienne-française doit faire déposer sur la tombe du prince Impérial, est tressée de violettes et d'immortelles. Elle aura cinq pieds de circonférence, sera de forme ovale et portera cette légende : "La jeunesse canadienne-française de Québec au prince Napoléon-Louis." Le tout sera attaché par une cocarde tricolore, unie à un bouquet de feuilles d'érable séchées, retenue par un nœud de crêpe.

La confection de ce pieux souvenir est remise aux soins des sœurs du Bon Pasteur.

—♦—♦—♦—
M. L. N. Duvernay,
DE MONTREAL

C'est avec un profond regret que nous enregistrons la mort de M. Louis Napoléon Duvernay, régistrateur de la division électorale de Montréal-est. M. Duvernay, qui était sérieusement malade depuis quelques semaines, est mort vendredi, le 18 juillet dernier.

Entré dans le journalisme de bonne heure, comme co-proprétaire de la *Minerve*, M. Duvernay s'était fait de nombreux amis parmi les hommes politiques. Tout Montréal regrettera sa mort prématurée. Il n'était âgé que de 47 ans.

Nous empruntons ce qui suit du *Courrier de Montréal*, provenant de la plume d'un ami du défunt :

"M. L. N. Duvernay est né à Montréal le 4 juin 1833. Il avait à peine quatre ans lorsque son père dût l'amener avec lui aux États-Unis, la terre de refuge et l'asile des patriotes de 1837. Ainsi, sa première enfance se passa dans l'exil. En 1842, M. Duvernay, père, revint en Canada avec sa famille et reprit la publication de la *Minerve*. Le jeune Napoléon fut mis au collège de Montréal en 1844 et il en sortit en 1848 pour entrer comme compositeur et pressier dans l'imprimerie de son père. M. Ludger Duvernay mourut en 1852, léguant la propriété de la *Minerve* à ses

filis, Napoléon et Denis Duvernay, noble héritage dont il se sont montrés dignes.

En 1864, le besoin d'un journal quotidien en langue française se faisant sentir depuis longtemps, les MM. Duvernay s'associèrent de jeunes écrivains pleins d'énergie et de talent et entreprirent de publier la *Minerve* tous les jours. En 1867, les frères Duvernay fondèrent le journal le *Canada*, d'Ottawa, et Napoléon alla se fixer dans la capitale pour diriger en personne cet établissement et y fonder une papeterie.

Lors de l'affaire du *Trent* il s'enrôla l'un des premiers dans la milice de Montréal et contribua puissamment à la création du beau corps des Chasseurs Canadiens, dont il se retira quelque années plus tard avec le grade de major.

En 1877, M. Duvernay quitta le journalisme pour entrer dans la carrière officielle et accepta la charge de Régistrateur de la Division Est de Montréal, qu'il a exercée conjointement avec M. J. C. Anger jusqu'à sa mort.

Napoléon Duvernay eût toujours présent à l'esprit les exemples de vertus civiques et de patriotisme que lui laissa son illustre père.

Doté d'un cœur généreux, bon et sensible, il se fit beaucoup d'amis et ne se connut pas d'ennemis. Sa conversation était agréable et enjouée, ses manières ouvertes, engageantes et en même temps pleines de distinction.

Au physique, Napoléon Duvernay était regardé comme l'un des plus beaux types de la race franco-canadienne.

La maladie qui l'a emporté l'a fait souffrir longuement et cruellement, mais elle n'a pu lui arracher une plainte. Il a vu venir la fin avec le courage, la résignation et la foi du chrétien. Il est mort muni des secours et des consolations que la religion procure à ses enfants, à ce moment suprême où l'âme se détache de son enveloppe mortelle pour retourner vers son divin Créateur.

—♦—♦—♦—
Madame Chs. Carrière,
DE ST. JEAN PORT-JOLI.

Décédé à St. Jean Port Joli, le 18 juillet, chez le Dr. S. Roy, son gendre, à l'âge de 74 ans, Dame Sophie Parant, épouse de Charles Carrière, écr.

Eprouvée par la perte de deux enfants bien-aimés, madame Carrière avait conservé un voile de tristesse que les années ne purent enlever. Plus tard cette main mystérieuse de la Providence, qui paraît frapper alors qu'elle prépare ses élus, s'étendit sur elle. Elle perdit la vue, et une longue et pénible maladie a précédé ses derniers jours.

Tous ceux qui la connurent, après avoir éprouvé pour elle la sympathie et la compassion dont elle-même fut si prodigue envers les pauvres et les affligés, ne sauront jamais l'oublier.

R. I. P.

M. Joseph Larose,
OTTAWA.

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Joseph Larose, surintendant des travaux de maçonnerie que le gouvernement fédéral fait exécuter actuellement à Québec. M. Larose était depuis plusieurs années au service du département des travaux publics, et il a surveillé la construction de quelques-uns des édifices les plus importants de cette ville et de Québec. Il a été pendant plusieurs années membre du conseil de ville de Québec, et pendant son séjour à Ottawa il a été plusieurs fois commissaire du bureau des écoles séparées. Sa mort sera vivement regrettée par un cercle nombreux d'amis.

Messire Michel Morin,
ANCIEN CURÉ DE LACHENAIE.

La tombe vient de se refermer sur la dépouille mortelle d'un vénérable prêtre, universellement estimé et aussi très distingué par ses vertus que par sa haute intelligence ; le 7 du courant, le Révd Michel Morin, ancien curé, expirait, après une longue maladie, dans sa pieuse retraite de Lachenaie, qui a été pendant trente ans, le témoin muet d'une vie d'abnégation, de sacrifices et de prières. Tous ceux qui ont connu ce digne prêtre ont été à même d'apprécier les belles qualités de l'esprit et du cœur dont la nature l'avait si largement doté. M. Morin fit ses études classiques au collège de Montréal ; il s'y fit remarquer aussi bien par ses succès que par ses vertus. Fidèle à la voix de Dieu qui l'appelait, le jeune étudiant embrassa l'état ecclé-

siastique ; après un cours brillant de théologie, il fut ordonné prêtre le 6 janvier 1828.

Successivement vicaire à St. Cuthbert et à St. Hyacinthe, puis curé à St. Henri de Mascouche et à Lachenaie, il se montra toujours pasteur fidèle et dévoué, prêtre selon le cœur de Dieu. A plus de 30 années de distance, son nom vénéré est encore sur les lèvres et dans le cœur de tous les heureux paroissiens qui ont bénéficié de son zèle et de ses vertus sacerdotales. En 1849, Monsieur M. Morin fut obligé, pour cause de santé, d'abandonner l'exercice du saint ministère ; il fixa sa résidence à Lachenaie : c'est là qu'il a vécu jusqu'à ses derniers jours, partageant son temps entre l'étude et la prière.

Béni des pauvres qu'il a constitués les héritiers d'une grande partie de sa fortune, béni du collège de L'Assomption dont il s'est fait le généreux bienfaiteur, la mémoire de ce saint prêtre ne saurait périr.

R. I. P.

M. François Dumas,
DE QUÉBEC.

Il venait d'atteindre vingt-et-un ans. Au seuil de la vie, tout lui promettait de longs et beaux jours. Illusions, aspirations, espérances, tout cela s'est envolé pour nous laisser dans les larmes, pleurant celui que nous avons tant aimé : Monsieur François Dumas, marchand de quincailleries, au Palais.

Hier encore il était au milieu de nous, plein de vie et de santé, et dans l'espace de deux jours la mort en a fait la victime froide et pâle du tombeau. Son père, Monsieur François Dumas, était enlevé, il y a à peine deux mois, comme par un coup de foudre, des bras d'une épouse éplorée et de celui qui est allé aujourd'hui, comme nous irons tous un jour, se coucher à l'ombre de la croix du cimetière, en attendant l'heure où le souverain maître jugera les bons et les méchants au champ de Josaphat.

Dors, mon ami, sous les saules pleureurs qui reverdissent sur ta tombe, et s'il est encore pour toi des consolations, ait, au moins, celle-là que dans le cœur de ceux que tu as laissés ici-bas, le souvenir est, et sera toujours aussi vivaces que leurs tiges lamentables.

Souvent nous irons sur ta tombe déposer l'encens de nos prières et de nos invocations vers le Dieu des miséricordes.

Requiescat in pace.

G. H.

M. J. B. Dubrul,

DE STE. ANNE DU BOUT-DE-L'ILE.

Le 7 juillet 1879, décédait au No. 184, rue St. Joseph, Montréal, chez son fils, M. André Dubrul, M. Jean-Baptiste Dubrul, ancien cultivateur de la paroisse de Ste. Anne du Bout de l'Île. Né en 1785, le 1er juillet, en la dite paroisse de Ste. Anne du Bout de l'Île, il épousa le 13 juillet 1807, demoiselle Marie-Louise Laker, né à Lachine le 11 décembre 1791, et vécut avec elle jusqu'en 1877, sans qu'aucun nuage ne vint troubler leur union.

Il fut un des braves qui remportèrent la célèbre victoire à Chateauguay, en 1812, et après la victoire il retourna dans sa paroisse natale où l'attendait son épouse bien-aimée, et se livra à la culture des champs jusqu'à un âge très avancé.

Bon époux et bon père, il fut toujours pour la paroisse de Ste. Anne un modèle de piété, de douceur et de charité, ainsi que sa vertueuse épouse.

À l'âge de 80 ans il quitta les champs et vint avec son épouse demeurer à Montréal, chez son fils, M. André Dubrul, où il célébra le 13 juillet 1877, le 70ème anniversaire de son mariage, entouré de ses enfants, petits enfants et arrière-petits enfants, qui tous étaient heureux d'avoir une aussi belle occasion pour témoigner en commun aux vénérables vieillards leur respect et leur amour.

Vers la fin de l'année 1877, il eut la douleur de perdre sa vertueuse épouse et depuis ce temps, il ne soupirait plus qu'après l'heureux jour qui viendrait délivrer son âme de son enveloppe mortelle, pour s'envoler vers le séjour des bienheureux où l'attendait celle qui fit le bonheur de sa vie pendant soixante-douze ans.

Ce respectable vieillard s'est éteint le 7 juillet dernier, à l'âge de 94 ans et 7 jours, muni de tous les secours de la religion.

Il laisse en mourant une progéniture de 185 descendants.

Sciences.

LES PARATONNERRES.



Un paratonnerre est un excellent préservatif de la foudre, quand il fonctionne. S'il ne fonctionne pas, il le conduit dans la maison comme par la main. Il n'y a pas de milieu : c'est tout l'un ou tout l'autre.

Tout dernièrement, les rares habitants du mont Saint-Michel ont pu s'apercevoir de cette vérité. Il existe plus d'un paratonnerre au mont Saint-Michel ; mais il en est un dont le conducteur, formé de maillons en fer, ne communiquait pas bien avec le sol ; la chaîne s'arrêtait sur le roc à quelques mètres de la plage. M. Corroyer, l'habile architecte du mont Saint-Michel, pour faire certaines réparations à l'abbaye, avait fait dresser une charpente très solide, charpente que j'ai vue, et qui depuis deux ans, défiait les coups de vent. Elle avait même pu résister aux dernières grandes bourrasques du mois de novembre 1878, ce qui fait honneur à son constructeur.

Un orage survint, un vrai orage comme il n'y en a qu'au mont Saint-Michel. La foudre tombe, une religieuse de l'orphelinat, établie dans la forteresse-abbaye, vit l'étincelle gigantesque frapper la charpente en zigzag ; puis le trait lumineux descendit le long de la chaîne jusqu'au bout du tronçon. Alors l'électricité éclata en gerbe, comme un bouquet d'artifice, et secoua autour du roc une poussière de feu.

La charpente vola de tous côtés et s'écroula de rocher en rocher sur les remparts et dans la mer.

Le paratonnerre ne fonctionnait pas. Quand la communication avec le sol mouillé n'est pas parfaite, l'écoulement de l'électricité n'a pas lieu et le danger est considérable.

M. le préfet de la Seine a récemment nommé une commission des paratonnerres chargée d'étudier la meilleure disposition à donner aux appareils qui surmontent les édifices de la ville et des départements. En outre un ser-

vice spécial a été créé, avec mission de vérifier, au moins une fois l'an, et à l'aide des procédés les plus parfaits, l'état des paratonnerres de ces édifices. Il a été décidé qu'on installerait sur divers points de la ville, un certain nombre d'appareils spéciaux pour étudier à la fois l'efficacité des modèles nouveaux et la marche des orages sur Paris. On ne saurait trop applaudir à ces nouvelles mesures et désirer qu'elles se généralisent. Nous saurons bientôt quel parti l'on pourra tirer des observations de la commission, et nous ne manquerons pas de tenir le lecteur au courant.

Nous avons, autrefois, proposé un contrôleur automatique des paratonnerres. Quand la conductibilité d'un paratonnerre jusqu'au sol est parfaite, on peut dormir tranquillement. Nous avons, en conséquence, imaginé de faire passer un courant électrique dans le conducteur. Si le courant ne passait pas, c'est que la foudre ne passerait pas davantage, et il fallait réparer l'appareil. Une sonnerie d'alarme avertirait d'ailleurs, le propriétaire. Ce moyen tout mécanique à toujours sa raison d'être pour les habitants et les châteaux de province.

H. E. Saint-Edme, professeur de physique aux écoles municipales de Paris, vient d'avoir une excellente idée. Les paratonnerres se rouillent ; la soudure de la tige en fer et de la pointe en cuivre ou en platine s'oxyde ; la conductibilité peut être atteinte ; c'est pour cette raison que Franklin désirait que les tiges fussent d'un seul métal.

M. Saint-Edme réalise ce desideratum très économiquement. Il recouvre la tige d'une couche galvanique de nickel qui ne s'oxyde pas. La conductibilité du nickel est un peu plus grande que celle du fer. Conséquence pratique ; nickélisez la tige et le conducteur d'un paratonnerre, vous le garantirez contre l'oxydation et vous assurerez sa bonne conductibilité. Ce n'est rien à faire comme on voit, et c'est beaucoup.

La saison des orages revient et ces quelques lignes auront bien leur utilité.

HENRI DE PARVILLE.

Variétés.

ACROSTICHES.



ORS de la réception vice-royale au Monastère des Ursulines de Québec, le 5 juin dernier, un groupe de très jeunes élèves, chargées de fleurs, dont Mlles. Letellier et Smith devaient deviner le mystérieux langage, en y découvrant *Lorne* et *Louise*.

“ Chaque fleur, en effet, par son initiale, Formant ces noms empreints de la splendeur royale.”

Voici les deux acrostiches.

Par Mlle. Letellier :

Laurier toujours brillant, symbole de victoire,
Olivier du Seigneur, doux emblème de paix ;
Romarin précieux, loyale est ta mémoire.
Loyer puissant, splendide, ah ! présage sa gloire
Effable aimé, grandis, et rappelle à jamais
Son Nom et ses bienfaits !

Par Mlle. Smith :

Lilas si beau, si frais, grâce de nos printemps.
Ouvrier, dont l'arôme embaume la Puissance.
Régine glorieuse, ah ! règne ici longtemps !
Liris, celeste Iris, annonce l'espérance ;
Eclaircie, à la vertu tu donnes présence :
Splendeur des beaux arts, tes attraits sont char-
[nants !

Puis l'aimable groupe de petites fleurs vivantes s'approcha gracieusement et toutes firent hommage de leurs riches bouquets à Leurs Excellences.

Les déclassés.

Presque tous les enfants de campagne qui font preuve d'intelligence à l'école primaire sont envoyés au collège par leurs parents. On les bourre de grec et de latin ! Et après ? Après, si leurs parents, qui ont fait de grands sacrifices pour leur donner une brillante instruction, n'ont pas assez de fortune pour leur faire suivre les cours des facultés, ils yont grossir le nombre des déclassés. Ils ont cru, ces parents, que le grec et le latin conduiraient leurs fils à la fortune, il est dans la misère ! Ils ont cru qu'il deviendrait un brillant avocat, un célèbre médecin, ils

ont rougi de leur métier. Ah! leur enfant n'était pas né, croyaient-ils, pour faire un cultivateur, un bel avenir l'attendait! Qu'est-il devenu?

Un de mes anciens camarades de collègues est venu dernièrement me demander l'aumône. Ce bachelier-là a fait tous les métiers. Quand je l'ai vu, il venait de quitter la brouette du terrassier parce qu'il n'était pas assez fort ou assez courageux pour la rouler..... En ce moment la police est à ses trousses..... il a volé!

Notre excellent ami, M. Richard du Cantal, rapporte le fait suivant: "J'étais aux eaux thermales du Mont Doré, avec M. Bedel, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand. Dans l'hôtel où il logeait, un jeune apprenti cuisinier s'avança respectueusement vers lui en costume de cuisine et lui demanda comment il se portait.—Vous me connaissez-vous? lui demanda le recteur.—Eh mon Dieu oui, j'ai l'honneur de vous connaître, Monsieur le recteur, il y a deux ans j'ai été reçu bachelier à l'Académie de Clermont. Depuis cette époque j'ai vainement cherché une place et, comme je ne puis pas vivre sans travailler, je me suis fait apprenti cuisinier: la cuisine me donne, du moins, le pain que Virgile et Horace n'ont pas pu me procurer."

Avons-nous besoin de citer d'autres exemples? C'est parfaitement inutile, mes lecteurs en trouveront d'autres facilement. Les villes renferment une quantité considérable d'artisans inoccupés, une foule d'hommes qui, peu soucieux que les professions libérales soient encombrées tandis que la terre manque de bras et d'intelligence, attendent la destinée, qu'ils convoitent, de la révolution qui bouleversera leur pays.

C'est parmi ces déclassés qu'on recueille les figurants de l'Assommoir et les habitués de cours d'assise. Le déclassé est une graine de communard en germination.

Pour nous débarrasser de cette plaie sociale, il n'y a qu'un remède: donner l'instruction professionnelle.

MAURICE MALÉ

L'Hon. M. Robitaille,

LIEUT.-GOUVERNEUR DE QUÉBEC.

L'hon. M. Théodore Robitaille descend de l'une des plus anciennes familles du Canada. L'un de ses grands-oncles fut aumônier d'un régiment militaire en 1812, un autre fut l'un des fondateurs du collège Ste. Anne, et un troisième fut député au parlement canadien pendant l'espace de 20 ans, de 1809 à 1829.

L'hon. M. Robitaille est né à Varennes le 29 janvier 1834; il est fils de feu Louis Adolphe Robitaille, écr., N. P., de Varennes. Il alla étudier aux Etats-Unis et revint ensuite au Séminaire Ste. Thérèse. Ayant passé l'examen pour l'étude de la médecine, il suivit d'abord le cours de l'Université Laval et ensuite de l'Université McGill où il fut gradué en mai 1858.

En novembre 1867, il épousa Mlle. Marie Joséphine Charlotte Emma, fille de P. A. Quesnel, écr. et petite fille de l'hon. F. A. Quesnel, pendant bien des années membre influent du Conseil Législatif du Canada.

M. Robitaille se livra de bonne heure aux luttes politiques. En 1861, à peine âgé de 27 ans, il était élu député de Bonaventure. En 1867, il brigua de nouveau les suffrages des électeurs de Bonaventure pour la Chambre des Communes, et il fut élu. Il fut réélu aux élections générales de 1872; et le 30 janvier 1873, il entra dans le ministère MacDonald-Cartier comme Receveur-Général en remplacement de l'hon. M. Chapais. Il résigna avec le ministère le 5 novembre 1873.

Il fut réélu aux élections générales de 1874 et à celles de septembre dernier. Il a aussi représenté Bonaventure à la législature de Québec depuis les élections générales de 1871 jusqu'à 1874.

L'hon. M. Robitaille succède à l'hon. M. Letellier, comme Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Testament Authentique

DU PRINCE IMPÉRIAL.

- 1o. Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine dans laquelle je suis né.
- 2o. Je désire que mon corps soit dé-

posé auprès de celui de mon père, en attendant qu'on les transporte tous deux là où repose le fondateur de notre maison, au milieu de ce peuple français, que nous avons, comme lui, bien aimé.

30. Ma dernière pensée sera pour ma patrie; c'est pour elle que je voudrais mourir.

40. J'espère que ma mère me gardera, lorsque je ne serai plus, l'affectueux souvenir que je lui conserverai jusqu'à mon dernier moment.

50. Que mes amis particuliers, que mes serviteurs, que les partisans de la cause que je représente soient convaincus que ma reconnaissance envers eux ne cessera qu'avec ma vie.

60. Je mourrai avec un sentiment de profonde gratitude pour S. M. la reine d'Angleterre, pour toute la famille royale et pour le pays où j'ai reçu pendant huit ans une si cordiale hospitalité.

Je constitue ma mère bien-aimée ma légataire universelle, à la charge pour elle de

.....
(Suit ici le détail des legs particuliers.)

CODICILE.

Je n'ai pas besoin de recommander à ma mère de ne rien négliger pour défendre la mémoire de mon grand-oncle et de mon père. Je la prie de se souvenir que tant qu'il y aura des Bonaparte, la cause impériale aura des représentants. Les devoirs de notre maison envers le pays ne s'éteignent pas avec ma vie; moi mort, la tâche de continuer l'œuvre de Napoléon Ier et de Napoléon III incombe au fils aîné du prince Napoléon, et j'espère que ma mère bien-aimée, en le secondant de tout son pouvoir, nous donnera, à nous autres qui ne serons plus, cette dernière et suprême preuve d'affection.

NAPOLÉON.

Fait à Chislehurst, le 26 février 1879.

Je nomme M. Rouher et F. Piétri mes exécuteurs testamentaires.

Asile des Sourds-Muets.

M. l'abbé A. Bélanger, directeur de l'institution des sourds-muets de Mile End, Montréal, vient de publier son

rapport annuel formant une intéressante brochure de plus de 30 pages.

En 1874, il avait établi, qu'il y avait, dans la province de Québec, un sourd-muet par 731 individus de la population, chiffre plus considérable que celui d'aucun pays du monde, sauf la Suisse où la proportion est de 1 par 503 âmes. Depuis 1874 le nombre de ces déshérités de la nature a beaucoup augmenté et M. Bélanger ne serait pas surpris si le prochain recensement constatait un sourd-muet par 500 personnes.

Il attribue cet accroissement à la méningite qui a sévi depuis quelques années. Il constate donc approximativement qu'il doit y avoir 2,000 sourds-muets dans la province au temps actuel.

Le gouvernement d'Ontario a dépensé, pour les sourds-muets, de 1869 à 1877, une somme de \$371,448.49, et à fait voter pour 1878 une somme de \$55,690.44, pour 217 élèves. Tandis que l'allocation du gouvernement de Québec pour l'institution, n'est que de \$5,135.50.

Celle-ci est loin de répondre aux besoins de la province et à cause de l'exiguïté du local elle laisse beaucoup à désirer pour l'hygiène. Le nombre des élèves est actuellement de 61. Il y a en outre 40 externes qui se réunissent tous les dimanches pour recevoir l'instruction religieuse.

Tous ceux qui ont visité cette institution s'accordent à dire qu'elle rend d'éminent services à l'humanité avec les ressources restreintes qu'elle a à sa disposition, puisqu'en 1878 son revenu n'a été que de \$6,235.50 en y comprenant le traitement que lui fait l'administration locale.

Les Sauvages du Canada.

D'après le rapport du Ministère de l'Intérieur pour l'année 1878, relativement à la population sauvage du Canada, il appert que le chiffre s'élève à 92,690, disséminés dans les diverses provinces et districts, comme suit:

Ontario	15,731
Québec.....	10,947
Nouvelle-Ecosse.....	2,122
Nouveau-Brunswick.....	1,459
Ile du Prince-Edouard.....	306
Manitoba et Territoire du Nord-Ouest.....	27,204
District d'Arthabaska.....	2,398
Colombie anglaise.....	35,153
Terre de Rupert.....	4,370
	<hr/>
	99,690

La population sauvage du Canada, dont on tient chaque année un compte exact, ne diminue pas, en dépit de la vie nomade que mènent plusieurs tribus. M. Vankoughnet, le surintendant général adjoint des affaires sauvages, rapporte que la condition des sauvages établis sur des réserves, dans les limites des anciennes provinces, est encourageante, parce qu'on y observe une inclination de plus en plus accentuée pour l'agriculture et de plus grands progrès. L'intempérance est devenue plus rare et la santé physique des diverses bandes qu'affecte son rapport à été généralement bonne.

Dans les provinces plus nouvelles et dans les territoires de la Puissance les plus éloignés, les sauvages n'ont pas encore appris la valeur de l'agriculture. Il est évident, néanmoins, qu'il seront présentement forcés d'y tourner leur intention, par suite de la rareté croissante du gibier et du poisson. Le surintendant-général adjoint pense que le gouvernement devrait adopter au plutôt des mesures énergiques pour préparer les Sauvages à changer leur mode d'existence, et qu'il devrait leur faire donner des instructions pour cultiver la terre et élever du bétail, afin de leur apprendre à se suffire à eux-mêmes, dans un laps de temps aussi court que possible. La partie la plus intéressante est celle qui traite de la population des diverses tribus sauvages.

Tous les sauvages de la Nouvelle-Ecosse sont des Micmacs, comme tous les sauvages de l'Île du Prince-Edouard. Il y a, en outre, 913 Micmacs au Nouveau-Brunswick et 600 dans la province de Québec, en sorte que cette race compte en tout 3,714 âmes.

Les Malécites, du Nouveau-Brunswick, sont au nombre de 546, mais ils sont de la même origine que les Malécites et les Abénaquis de la province de Québec qui comptent 522 âmes, en sorte que les Malécites de la Puissance sont au nombre de 1,068 âmes.

La population des Iroquois de la province de Québec est de 3,057 et ils sont très-civilisés.

Les Montagnais de la même province sont au nombre de 1,255 et les Naskapis, du bas du Saint-Laurent, forment une population de 2,860 âmes.

Les Hurons de Lorette, tribu peu nombreuse, reste de la nation huronne

jadis si grande, sont réduits à une population de 290 personnes et semblent condamnés à l'extinction.

La seule autre race nombreuse dans la province de Québec compte 2,163 âmes, qui sont les Algonquins alliés aux Micmacs et aux Malécites des provinces maritimes.

Dans la province d'Ontario, il y a 4,608 Iroquois. Ils sont représentés par les Onéidas, de la Tamise, les Mohawk, de la baie de Quinté, et les Six Nation; de la Grande Rivière.

Les Chippewas, sont la plus nombreuse tribu de la province d'Ontario; ils sont au nombre de 948 individus, bien que dans ce chiffre soient compris quelque Outaouais et Pottawatamis.

Les Algonquins d'Ontario sont au nombre de 614, et les Messessaquins, de 728. Aucune des autres tribus n'est assez nombreuse pour être mentionnée.

Au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, les Chippewas sont la tribu la plus nombreuse.

Les Cris et les Sauteux sont nombreux aussi; on y compte 4,928 Pieds Noirs, et les Sioux, qui sont tous immigrants des Etats-Unis, sont au nombre de 1,200, et quelques-uns d'entre eux sont très-mal vus. La simple mention des noms de ces tribus, dont plusieurs sont très-guerrières et se sont distingués par leur cruauté dans le passé, fait comprendre la grave responsabilité qui incombe au gouvernement du Canada pour les maintenir en paix les unes avec les autres, et avec les blancs. Il est à espérer que la Providence épargnera au Canada l'affliction de guerres sauvages comme celles qui ont si souvent ensanglanté le sol des Etats-Unis.

AUX LECTEURS.

Comme tous le savent, deux pensées ont présidé à la fondation du *Foyer Domestique*: RELIGION et PATRIE.

Autant que les circonstances l'ont permis, rien n'a été épargné pour donner à cette publication littéraire toute l'importance nécessaire, en variant les matières et en offrant à tous des lectures saines et fortifiantes, afin de contrebalancer l'influence pernicieuse que

crée parmi nous les mauvaises lectures, lesquelles se propagent d'une manière très alarmante.

Malgré les sacrifices énormes que nous avons fait avec d'autres amis également dévoués à la cause du bien, pour soutenir cette publication, nous avons été obligé de faire la cession de nos biens et des revenus accumulés mais non payés du *Foyer Domestique*, pour servir à liquider nos dettes.

Ainsi, nous prions respectueusement nos fidèles souscripteurs d'observer ce qui suit :

1o. Tout ce qui est dû pour abonnement, annonces ou impressions, jusqu'au 1er juillet dernier, doit être adressé à M. T. RAJOTTE, syndic officiel, No. 64, Rue Wellington, Ottawa.

2o. Quant aux six mois d'abonnement au *Foyer Domestique* commençant le 1er juillet 1879 (\$1.00), les abonnés sont priés d'adresser leur lettre d'argent comme par le passé, à l'adresse de M. l'Administrateur du *Foyer Domestique*, Ottawa.

Dans notre prochaine livraison, le 1er septembre prochain, nous serons en mesure de déterminer définitivement la règle de conduite qu'il y aura à tenir en cette occurrence. Ce que nous aimons à déclarer de suite, c'est que le *Foyer Domestique* ne sera pas interrompu par la regrettable position faite à son propriétaire-fondateur.

Nous espérons que les abonnés nous resteront fidèles, et qu'ils ne feront pas retomber sur la nouvelle administration la cause des difficultés qui pourraient surgir dans la collection des abonnements antérieurs au 1er juillet. Au contraire, nous espérons que la sympathie publique s'étendra activement en faveur de cette œuvre de prédilection, et que nos dévoués abonnés sauront faire de la propagande autour d'eux pour agrandir davantage la circulation du *Foyer Domestique*.

RECRÉATIONS.

JEUX D'ESPRIT.—No. 2.

Charade.

La Fable au rang des dieux a placé mon premier,
Et ton pied, lecteur, se trouve mon deuxième.
Demande à ton tailleur le nom de mon entier.

Enigmes.

Tout paraît renversé chez moi,
Le laquais précède le maître;
Le manant passe avant le roi,
Le simple clerc avant le prêtre;
Le printemps vient après l'été;
Noël avant la Trinité;
C'en est assez pour me connaître.

Logogriphe.

Avec mes quatre pieds je ne connais personne,
Qui veuille se charger de moi;
Chacun sans balancer à son prochain me donne,
Et me rejette loin de soi;
Mais, si vous me coupez, et la queue et la tête,
Qui chez moi ne diffère pas,
Chacun me fait alors un accueil fort honnête,
Et l'on me trouve plein d'appâts.

Problème.

On demande les caractères distinctifs d'une chandelle et d'un ours blanc.

N. B.—Les Réponses ou Solutions aux problèmes ci-dessus, paraîtront au prochain numéro.

RÉPONSES

aux Problèmes insérés dans notre dernière livraison.

(Jeux d'Esprit, No. 1.)

Charade.—VINCENT.

Enigmes.—PÔLES.

Logogriphe.—AIGLE, AILE.

Métagramme.—BOEUF, ŒUF.

Problème.—L'un et l'autre ont

Fait téléphone

Fêté les faunes.

Bouts rimés.—ABORDAGE.

Ah ! ce fut en ce jour un affreux abordage !
Les vaisseaux se heurtaient, sombre carambolage...
Les matelots, guidés par Jean-Bart, leur patron,
Applattaient l'Anglais, comme on fait d'un chaudi-
[dron:

Jean-Bart, sur le tillac, divin comme Le Tasse,
Calmé comme un bourgeois, prenait sa demi-tasse.
Et le corbeau planait, ce céleste chacal,
Sur les Anglais penchés vers l'immense bocal.
La Parque avait marqué leur mort à son horloge :
Des cadavres anglais l'Océan fut la loge.
La gloire pour Jean-Bart à battu son briquet,
Pour lui le Panthéon à levé son loquet.
Comme autrefois César, il dit à assemblée :
Veni, Vidi, Vici, j'ai triomphé d'emblée.
Puisque j'ai fait ces vers sans un seul calembourg.
Embouchez la trompette, et battez du tambour.